

# Rapport financier

## Comptes 2011



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

# Table des matières

1. Le mot du Recteur	6
2. Les états financiers consolidés de l'Université de Genève	
2.1 Bilan	12
2.2 Compte d'exploitation	13
2.3 Tableau de flux de trésorerie	14
2.4 Tableau de variation des fonds propres	15
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	
3.1 Informations générales	
3.1.1 Présentation générale	18
3.1.2 Normes comptables	19
3.2 Principes et méthodes comptables	
3.2.1 États financiers	20
3.2.2 Base et périmètre de consolidation	21
3.2.3 Actifs financiers	21
3.2.4 Stocks	22
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	22
3.2.6 Immobilisations corporelles	22
3.2.7 Immobilisations incorporelles	23
3.2.8 Immeubles de placement	23
3.2.9 Dettes et emprunts	24
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	24
3.2.11 Fonds	24
3.2.12 Revenus	25
3.2.13 Subventions	25
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	26
3.2.15 Contrats de location	26
3.2.16 Évaluation des risques	26
3.3 Annexes aux états financiers	
3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités	27
3.3.2 Placements financiers	27
3.3.3 Débiteurs	29
3.3.4 Actifs transitoires	31
3.3.5 Stocks	31
3.3.6 Immeubles de placement	31
3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles	34
3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance	35

3.3.9	Créanciers	35
3.3.10	Passifs transitoires	36
3.3.11	Fonds affectés à la recherche	36
3.3.12	Emprunts hypothécaires	37
3.3.13	Provisions	38
3.3.14	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	40
3.3.15	Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement	41
3.3.16	Autres fonds propres affectés	43
3.3.17	Subventions reçues	44
3.3.18	Taxes universitaires	47
3.3.19	Autres écolages	47
3.3.20	Prestations de service et ventes	48
3.3.21	Dédommagements de tiers	48
3.3.22	Charges de personnel	49
3.3.23	Biens, services et marchandises	49
3.3.24	Subventions accordées	50
3.3.25	Résultat financier lié au portefeuille mobilier	51
3.3.26	Charges et revenus financiers	52
3.3.27	Charges et revenus non monétaires	53
3.3.28	Principaux dirigeants	53
3.3.29	Litiges en cours	54
3.3.30	Périmètre de consolidation	54
3.3.31	Participation dans la société CIBM	56
3.3.32	Participation dans la société CADMOS	57
3.3.33	Contrats de location	58
3.3.34	Contrats de leasing	58
4.	Rapport de l'organe de révision	
4.1	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat et à l'administration de l'Université de Genève	62
5.	Autres informations	
5.1	Statistiques des étudiants	
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile	66
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	66
5.2	Personnel de l'Université en 2011	
5.2.1	Personnel total par faculté	67
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté	67
5.3	Compte d'exploitation 2011 par type de bailleurs	68
5.4	Compte d'exploitation par prestation	68
5.5	Compte de fonctionnement budget « État » 2011	
5.5.1	Total Université	70
5.5.2	Autorités universitaires	71
5.5.3	Faculté des Sciences	73

## Table des matières

---

5.5.4	Faculté de Médecine	74
5.5.5	Faculté des Lettres	75
5.5.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	76
5.5.7	Faculté de Droit	77
5.5.8	Faculté de Théologie	78
5.5.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	79
5.5.10	Faculté de Traduction et d'interprétation	80
<b>5.6</b>	<b>Investissements en 2011</b>	
5.6.1	Investissements par type de bailleurs	81
5.6.2	Investissements « État » par faculté	81
<b>5.7</b>	<b>Brevets et actions</b>	
5.7.1	Brevets	84
5.7.2	Actions	84

# 1. Le mot du Recteur

A hauteur de 8.1 millions, le bénéfice 2011 est en nette progression par rapport à 2010 en raison essentiellement du résultat net d'exploitation excédentaire. Alors que l'année 2010 avait été marquée par une performance décevante du portefeuille de titres de l'Université, le résultat financier 2011 dégage un bénéfice de 0.9 million marqué par un gain net réalisé de 8.1 millions et des pertes nettes latentes de 7.1 millions.

Indicateur de performance lié aux missions de l'Université, le résultat net d'exploitation affiche un excédent de 7.1 millions résultant pour la quasi-totalité d'un excédent de revenu sur le compte « État » (financements cantonal, fédéral et intercantonal confondus) après rétrocession à l'État. Cette performance positive est réjouissante dans la mesure où elle contribuera par l'intermédiaire de Fonds d'innovation et de développement au financement de projets institutionnels stratégiques qui ne peuvent être soutenus par la Convention d'objectifs 2012 / 2015.

Alors que l'Université tablait sur un budget « État » légèrement déficitaire malgré d'importantes mesures d'économies, le compte « État » affiche un boni de 6.0 millions après avoir rétrocédé 2.0 millions au canton. Dans l'ensemble, les objectifs de revenus ont été tenus. Le faible différentiel (- 0.2 % par rapport au budget) masque des variations de sens opposé. La subvention fédérale de base a été inférieure aux projections de 2.1 millions, baisse en partie compensée grâce au mécanisme de la subvention cantonale conditionnelle. À relever que l'indemnité cantonale est inférieure au montant budgété de 2.6 millions, écart résultant de la part du bénéfice rétrocédé à l'État et du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA.

Les charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 7.6 millions. Deux facteurs techniques doivent être mentionnés pour expliquer une partie des montants non dépensés. Le premier concerne le report de l'augmentation du taux de cotisation CIA liés aux mesures d'assainissement de la caisse et génère un disponible budgétaire de 1.0 million. Le second est consécutif au taux de charges sociales retenu dans l'élaboration budgétaire qui s'est avéré être plus élevé que celui constaté dans les comptes et induit une non dépense de 0.7 millions.

Hormis ces éléments de nature technique, si l'on prend en considération l'objectif de non-dépenses imposés aux structures de l'Université, la masse salariale de l'Université est inférieure de 5.5 millions aux prévisions budgétaires, ce qui exprimé en pourcentage des charges de personnel représente une variation de 1.3 %, soit une marge d'erreur relativement

faible.

Néanmoins, le montant absolu est important surtout lorsqu'il est mis en perspective des économies imposées au moment du bouclage du budget 2011. En le décomposant, j'observe que la non dépense sur la masse salariale résulte principalement des postes vacants dans le corps enseignant (environ 24 EPT pour un montant de 3.4 millions) et s'explique par la complexité et la durée des procédures de nomination des professeurs. Ce constat posé, notre institution doit poursuivre ses réflexions quant à la manière non seulement de mieux appréhender le processus de nomination des professeurs mais aussi de « libérer » les ressources budgétaires en les réaffectant temporairement dans les structures où des ressources supplémentaires doivent être allouées ou à la concrétisation des économies à réaliser. À mes yeux, les notions de confiance et de sincérité budgétaire sont ici essentielles si l'Université entend éviter de couper des postes de travail alors que toutes les ressources budgétaires ne sont pas utilisées.

Sur un plan plus politique, l'année 2011 aura été surtout marquée par la fin de la première convention d'objectifs conclue, en 2009, entre le Conseil d'Etat et le rectorat de l'Université de Genève. La fin de ce premier exercice a donné lieu à une expertise externe dont les résultats seront transmis au Parlement en même temps que le projet de deuxième convention. Ce rapport d'expertise relève que plus de 80% des objectifs inscrits dans la première convention ont été atteints ou même dépassés. Il mentionne en particulier que l'Université de Genève a su relever, mieux que bon nombre d'autres universités dans le monde, le défi majeur de l'interdisciplinarité en conservant, d'une part, sa polyvalence et en mettant, d'autre part, l'accent sur des axes prioritaires qui combinent les différentes disciplines présentes à l'Université de Genève.

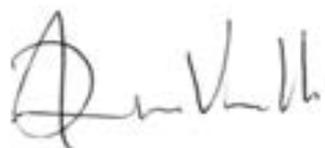
Il ne fait aucun doute que les ressources supplémentaires octroyées dans le cadre de la première convention d'objectifs, même si elles sont restées relativement modestes en comparaison de la subvention monétaire cantonale totale, ont largement contribué à favoriser le profilage de l'Université de Genève. Cette stratégie a permis de consolider sa place dans les « rankings » internationaux, notamment celui de Shanghai où l'Université de Genève entre pour la première fois dans les 100 meilleures universités et occupe le 72<sup>ème</sup> rang. Elle a aussi contribué à attirer à Genève des ressources importantes de tiers, que ce soit du Fonds national ou d'autres sources, européennes notamment.

Les mécanismes financiers prévus dans le cadre de la convention d'objectifs ont permis également d'alimenter le Fonds d'innovation et de développement de l'Université de Genève. Grâce à la gestion particulièrement rigoureuse des ressources qui lui ont été attribuées, l'Université de Genève dispose ainsi, à l'orée de la deuxième convention d'objectifs qui sera conclue en 2012, de ressources qui lui permettront de soutenir le développement de certains projets ou d'en lancer des nouveaux et cela malgré les restrictions budgétaires qui lui sont imposées.

Les ressources du FID seront utilisées en particulier pour améliorer l'encadrement du nombre croissant d'étudiants inscrits à l'Université de Genève, grâce notamment à des innovations pédagogiques, et en octroyant également des ressources supplémentaires à certaines formations très attractives comme l'est par exemple le baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI). Les moyens financiers du FID seront également utilisés pour renforcer les collaborations entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève, dans le domaine notamment de la santé publique et des soins communautaires, avec l'Institut HEID, dans le champ des droits de l'homme et de l'action humanitaire, ainsi qu'avec les autres écoles universitaires de l'arc lémanique, dans le cadre notamment du projet CADMOS ou du

CIBM. Les ressources du FID seront également mises à contribution, en attendant de pouvoir compter sur les fonds de la deuxième convention d'objectifs, pour renforcer les liens avec les organisations internationales et développer la politique de l'égalité des chances à l'Université de Genève.

Si le FID permettra à l'Université de Genève de passer le cap des années difficiles qui se profilent devant elle et de combler les ressources qui feront défaut pour la mise en œuvre de la deuxième convention d'objectifs, il convient de rappeler qu'il est formé de ressources non pérennes. Selon la planification financière que nous sommes en train d'élaborer, ce fonds sera épuisé à hauteur sans doute de 80% à la fin de l'année 2015.



Jean-Dominique Vassalli  
Recteur

## 2. États financiers consolidés 2011 de l'Université de Genève

**2.1 Bilan**

au 31 décembre 2011

**2011****2010** *Note Page***Actif**

<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	63'543'266	46'842'109	1	27
	Placements financiers	193'450'217	210'754'206	2	27
	Débiteurs avec contrepartie	19'459'424	14'384'245	3	29
	Débiteurs sans contrepartie	27'978'146	25'088'730	3	29
	Actifs transitoires	4'315'763	4'728'362	4	31
	Stocks	821'451	508'000	5	31
	<b>Total actifs circulants</b>	<b>a 309'568'266</b>	<b>302'305'652</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	108'805'193	106'978'193	6	31
	Immobilisations corporelles	71'141'215	67'027'526	7	34
	Immobilisations incorporelles	1'716'167	1'184'468	7	34
	Immobilisations en cours	4'363'183	1'490'480	7	34
	Subvention investissement constatée d'avance	-54'764'894	-49'234'013	8	35
	Autres actifs financiers	98'934	103'054		
	<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>b 131'359'798</b>	<b>127'549'708</b>		
	<b>Total actif</b>	<b>c=a+b 440'928'065</b>	<b>429'855'360</b>		

**Passif**

<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie	8'379'838	9'430'640	9	35
	Créanciers sans contrepartie	1'029'587	2'481'986	9	35
	Passifs transitoires	63'125'603	53'881'639	10	36
	Fonds affectés à la recherche	189'655'806	195'541'842	11	36
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	113'000	12	37
	<b>Total fonds étrangers à court-terme</b>	<b>d 262'303'835</b>	<b>261'449'106</b>		
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'520'800	5'633'800	12	37
	Impôts différés	6'220'003	5'817'368		
	Provisions	18'299'667	18'447'557	13	38
	Part subvention à restituer à échéance COB	4'731'283	2'731'234	14	40
	<b>Total fonds étrangers à long-terme</b>	<b>e 34'771'752</b>	<b>32'629'958</b>		
	<b>Total fonds étrangers</b>	<b>f=d+e 297'075'587</b>	<b>294'079'065</b>		
<b>Fonds propres</b>	Part subvention non dépensée	8'349'890	5'949'831	15	41
	Fonds d'innovation et de développement	11'408'343	9'392'074	15	41
	Autres fonds propres affectés	124'094'245	120'434'391	16	43
	<b>Total fonds propres</b>	<b>g 143'852'478</b>	<b>135'776'296</b>		
	<b>Total passif</b>	<b>h=f+g 440'928'065</b>	<b>429'855'361</b>		

## 2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2011

2011 2010 *Note Page*

<b>Produits d'exploitation</b>	Subventions reçues	682'948'550	647'770'511	17	44
	Taxes universitaires	11'639'190	11'325'072	18	47
	Autres écolages	16'759'628	16'856'746	19	47
	Prestations de services et ventes	29'343'942	32'749'666	20	48
	Dédommagement de tiers	3'980'655	4'617'370	21	48
	Recettes diverses	978'363	1'409'307		
	Dissolution de provision	627'938	262'472	13	38
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>746'278'266</b>	<b>714'991'143</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>	Charges de personnel	532'459'395	510'538'498	13/22	38/49
	Biens, services, marchandises	94'201'532	89'526'783	23	49
	Charges bâtiments & service bureau	70'164'328	74'595'605	17	46
	Amortissements	25'256'104	21'920'862	7	34
	Pertes sur débiteurs	189'446	288'028		
	Subventions accordées	16'865'651	18'346'441	24	50
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>739'136'455</b>	<b>715'216'218</b>		
	<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>7'141'811</b>	<b>-225'074</b>		
<b>Produits financiers</b>	Produits réalisés portefeuille mobilier	12'664'079	7'049'815	25	51
	Produits immeubles de placement	2'616'340	2'527'421	6	31
	Gains latents immeubles de placement	1'827'000	625'000	6	31
	<b>Produits financiers</b>	<b>17'107'419</b>	<b>10'202'235</b>		
<b>Charges financières</b>	Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	2'884'721	25	51
	Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	7'677'332	25	51
	Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	964'349		
	Charges immeubles de placement	2'117'544	1'572'770	6	31
	<b>Charges financières</b>	<b>16'173'048</b>	<b>13'099'171</b>		
	<b>Résultat financier</b>	<b>934'371</b>	<b>-2'896'936</b>		
	<b>Résultat net avant éléments d'ajustement</b>	<b>8'076'182</b>	<b>-3'122'011</b>		
	<b>Eléments d'ajustement</b>		<b>29'670'382</b>		
	<b>Résultat net</b>	<b>8'076'182</b>	<b>26'548'372</b>		

**2.3 Tableau de flux de trésorerie****2011****2010** *Note Page*

au 31 décembre 2011

<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice		8'076'182	26'548'372		
	+/- charges & revenus non monétaires		38'199'125	24'066'526	27	53
	+/- charges & produits financiers		-8'073'875	-4'155'396	26	52
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>a</b>	<b>38'201'432</b>	<b>46'459'501</b>		
	Titres de placement ( <i>diminution</i> )		-3'175'929	-2'397'332		
	Débiteurs subventions ( <i>diminution</i> )		-3'207'797	-531'548		
	Autres débiteurs ( <i>diminution/augmentation</i> )		-5'492'998	7'742'851		
	Actifs transitoires ( <i>augmentation/diminution</i> )		412'599	-202'403	4	31
	Créanciers / Fournisseurs ( <i>diminution</i> )		-503'151	-2'878'166	3/9	30/35
	Passifs transitoires ( <i>augmentation</i> )		9'243'964	29'736'081	10	36
	Subvention à la recherche ( <i>diminution</i> )		-5'859'681	-11'386'542		
	Variation des immobilisations ( <i>diminution</i> )		-32'709'952	-39'731'027	7	34
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>		<b>b</b>	<b>-41'292'944</b>	<b>-19'648'086</b>		
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>c=a+b</b>	<b>-3'091'512</b>	<b>26'811'415</b>		
<b>Activités d'investissement</b>	Subventions d'investissement reçues		33'028'333	38'152'403		
	Dépenses d'investissement		-32'709'952	-39'731'027	7	34
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>d</b>	<b>318'381</b>	<b>-1'578'624</b>		
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers		15'280'419	9'577'235	26	52
	Charges financières		-7'206'544	-5'421'839	26	52
	Titres de placements ( <i>augmentation/diminution</i> )		11'513'413	-24'000'000		
	Variation emprunts hypothécaires		-113'000	-113'000	12	37
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>e</b>	<b>19'474'289</b>	<b>-19'957'604</b>		
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>f=c+d+e</b>	<b>16'701'157</b>	<b>5'275'188</b>		
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période	<b>g</b>	46'842'109	41'566'921	1	27
	Liquidités en fin de période	<b>h=g+f</b>	63'543'266	46'842'109	1	27

## 2.4 Tableau de variation des fonds propres

au 31 décembre 2011

	Solde au 01.01	Résultat net	FID	Autres FPA	Solde au 31.12	Note	Page
<b>Fonds propres reportés</b>	<b>5'949'831</b>	<b>8'076'182</b>	<b>-3'600'088</b>	<b>-2'076'035</b>	<b>8'349'890</b>		
Part de subvention non dépensée	5'949'831	6'000'147	-3'600'088		8'349'890	14/15	40/41
Autres fonds propres libres		2'076'035		-2'076'035	-		
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>129'826'465</b>	<b>-</b>	<b>2'016'269</b>	<b>3'659'854</b>	<b>135'502'588</b>		
<b>2011</b> Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074		2'016'269		11'408'343	15	41
Fonds de recherche non attribués	-6'963'390			-3'496'446	-10'459'836	16	43
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780			6'842'851	133'732'630	16	43
Réserve stocks	508'000			313'450	821'450	16	43
<b>Total fonds propres</b>	<b>135'776'296</b>	<b>8'076'182</b>	<b>-1'583'820</b>	<b>1'583'820</b>	<b>143'852'478</b>		
<b>Fonds propres reportés</b>	<b>3'793'924</b>	<b>26'548'372</b>	<b>-3'233'861</b>	<b>-21'158'603</b>	<b>5'949'831</b>		
Part de subvention non dépensée	3'793'924	5'389'769	-3'233'861		5'949'831	14/15	41/42
Autres fonds propres libres	-	21'158'603		-21'158'603	-		
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>105'434'000</b>	<b>-</b>	<b>2'709'715</b>	<b>21'682'750</b>	<b>129'826'465</b>		
<b>2010</b> Fonds d'innovation et de développement (FID)	6'682'359		2'709'715		9'392'074	15	41
Fonds de recherche non attribués	-203'176			-6'760'213	-6'963'390	16	43
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820			47'272'960	126'889'780	16	43
Réserve immobilisations	18'721'280			-18'721'280	-	16	
Réserve stocks	616'718			-108'718	508'000	16	43
<b>Total fonds propres</b>	<b>109'227'924</b>	<b>26'548'372</b>	<b>-524'146</b>	<b>524'147</b>	<b>135'776'296</b>		

### 3. Notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale qui fixe également une enveloppe budgétaire. La présente COB couvre la période 2008 à 2011.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'307 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2011, dont 39.8 % d'étudiants étrangers de plus de 145 nationalités différentes, elle est la deuxième plus grande université de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'049 étudiants. L'Université compte 5'837 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques et le Groupe de Coïmbra.

Dans les comparaisons internationales « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1% des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de quatre vices-recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

### 3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15) et du manuel comptable (anciennement DiCo-GE). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers. La juste valeur est retenue comme principe pour l'évaluation des immeubles de placement et des actifs financiers.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : reconnaissance des avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance, informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants, en cas de correction d'erreurs, comptabilisation dans le résultat net des ajustements relatifs aux périodes antérieures et en cas de changement de méthodes comptables, comptabilisation dans les fonds propres reportés des ajustements relatifs aux périodes antérieures. Concernant l'information sectorielle, la mise en œuvre est différée. À relever toutefois que dans la partie 5 « Autres informations », en tant qu'approximation de la vue sectorielle, les charges d'exploitation sont ventilées dans les cinq principaux domaines d'activités de l'Université (voir point 5.4 « Compte d'exploitation 2011 par prestation »).

Quant à la reconnaissance du découvert de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus de l'État, est adopté avec quasi-certitude.

Les exigences de présentation de l'information budgétaire dans les états financiers de l'Université ne sont que partiellement satisfaites. Sachant que la procédure budgétaire de l'Université ne couvre que la partie financée par les collectivités publiques, ci-après « Budget État », introduire dans le compte d'exploitation une référence au budget est dénué de sens puisque les périmètres du budget et des comptes ne se superposent pas intégralement. En revanche, l'Université propose dans la partie 5 « Autres informations » des tableaux de

restitution budgétaire mettant en évidence, pour l'Université et par faculté, les écarts « compte / budget », ainsi que leur justification pour la partie « Budget État ». Elle fournit également un compte-rendu des dépenses d'investissement financées par l'État.

Selon les exigences du REEF adoptées en décembre 2011, l'Université applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. L'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc. En revanche, le recensement systématique des engagements de dépenses et des produits n'est pas garanti en cours d'année.

## 3.2. Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2011. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie liée à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des

opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

### 3.2.2 Base et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des Sociétés Immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

### 3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'entité ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponible à la vente, tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

#### Instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

#### Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

### 3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### 3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans

- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagement : 10 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

### 3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Comptabilisé en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

### 3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inclus dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

### 3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle ;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événement passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, fonds alloués par des tiers sans condition, fonds propres affectés et fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une restriction d'utilisation claire par rapport au but statutaire de l'organisation. Ils sont comptabilisés selon le principe de correspondance des charges et des revenus et reconnus en revenus de l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles

correspondantes (méthode des produits différés).

Les fonds alloués par des tiers sans condition, notamment les dons, sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers pour la réalisation de ses buts mais sans restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les charges et produits des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

### 3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et des publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

### 3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit, en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de leur nature.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subvention d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actif négatif. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte

d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

### 3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'une provision comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Concernant la reconnaissance des engagements de l'Université envers la CIA, en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus, est adopté avec quasi-certitude. Le montant de la provision relevant de l'Université est déterminé par l'État de Genève.

### 3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en atelier avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 270 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 30 risques majeurs de l'Université qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche de risque individuel débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée. Le Rectorat a validé le contenu des fiches de risque individuel en novembre 2011.

La cartographie des risques, la liste des risques majeurs, ainsi que les fiches individuelles de risque ont été présentées au Comité d'audit en décembre 2011. Ce dernier a relevé la qualité et le

sérieux du travail accompli et a souligné son effet bénéfique sur le renforcement du système de contrôle interne.

## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2011	2010
Avoirs en caisse	511'141	475'997
Avoirs bancaires	63'032'125	46'366'112
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>63'543'266</b>	<b>46'842'109</b>

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de programme », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

### 3.3.2 Placements financiers

#### Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

2011	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	28'501'444	8'855'035	<b>37'356'479</b>	19%
Actions (monnaies étrangères)	50'504'322	8'719'856	<b>59'224'178</b>	31%
Obligations (CHF)	14'387'885	17'278'176	<b>31'666'061</b>	16%
Obligations dettes souveraines (monnaies étrangères)	34'968'412	-	<b>34'968'412</b>	18%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	30'235'087	-	<b>30'235'087</b>	16%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>158'597'150</b>	<b>34'853'067</b>	<b>193'450'217</b>	100%
<b>Placements financiers</b>	<b>158'597'150</b>	<b>34'853'067</b>	<b>193'450'217</b>	100%

2010	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	29'426'022	10'256'374	<b>39'682'396</b>	19%
Actions (monnaies étrangères)	46'925'639	9'647'664	<b>56'573'303</b>	27%
Obligations (CHF)	65'936'634	10'877'695	<b>76'814'329</b>	36%
Obligations dettes souveraines (monnaies étrangères)	26'050'440	-	<b>26'050'440</b>	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	6'683'738	-	<b>6'683'738</b>	3%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>175'022'473</b>	<b>30'781'733</b>	<b>205'804'206</b>	98%
<b>Placements à terme</b>	-	<b>4'950'000</b>	<b>4'950'000</b>	2%
<b>Placements financiers</b>	<b>175'022'473</b>	<b>35'731'733</b>	<b>210'754'206</b>	100%

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les obligations d'entreprises libellés en monnaies étrangères. Dans la mesure où le risque de change était couvert par un contrat de vente à terme « forward », ces obligations avaient été incluses dans la catégorie des obligations libellés en francs suisses. Ayant adopté les principes de la comptabilité de couverture en 2011, les données 2010 relatives à la catégorie « obligations libellés en francs suisses » ont été ajustées dans leur présentation d'un montant de CHF 6'683'738.00 pour faciliter la comparaison temporelle.

#### Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une Charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept. Il faut toutefois relever que des efforts de formalisation des processus ont été réalisés en 2011, notamment avec l'adoption de la charte de placement des fonds universitaires et la rédaction d'un rapport mensuel de performance à l'intention du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université.

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur

(contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises européennes et américaines libellées respectivement en euro et en dollar américain.

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2011	Valeur boursière		Ecart au 31.12.2011			Variation de la couverture
	7/19.12.2011	au 31.12.2011	Total	cours des titres	taux de change	
EUR Ishares Barc CAP du 7.12.2011 au 7.03.2012	3'719'321	3'676'966	-42'355	33'904	-76'259	61'869
EUR Ishares Barc CAP du 19.12.2011 au 7.03.2012	11'396'970	11'199'838	-197'132	-146'657	-50'475	61'516
<b>Total obligations d'entreprises (Euro)</b>	<b>15'116'291</b>	<b>14'876'805</b>	<b>-239'487</b>	<b>-112'753</b>	<b>-126'735</b>	<b>123'385</b>
USD Vanguard US GRA du 7.12.2011 au 7.03.2012	4'084'618	4'194'710	110'093	67'724	42'369	-75'192
USD Vanguard US GRA du 19.12.2011 au 7.03.2012	11'182'884	11'163'573	-19'312	-1'521	-17'908	-2'604
<b>Total obligations d'entreprises (USD)</b>	<b>15'267'502</b>	<b>15'358'283</b>	<b>90'781</b>	<b>66'203</b>	<b>24'461</b>	<b>-77'796</b>
<b>Total des obligations d'entreprises</b>	<b>30'383'793</b>	<b>30'235'087</b>	<b>-148'706</b>	<b>-46'550</b>	<b>-102'273</b>	<b>45'589</b>

L'Université ne possède aucun instrument de couverture de flux de trésorerie.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 931'530 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimé en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.47% pour le portefeuille de trésorerie et de 0.25% pour le portefeuille des Fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'934'503 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 1'585'972 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 348'531 pour le portefeuille des Fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est de par sa méthodologie une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

### 3.3.3 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contrepartie lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contrepartie lorsqu'un tiers donne une somme d'argent sans recevoir en échange de biens ou de services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Fonds National Suisse	3'295'636	1'866'981
Fonds de tiers	10'764'300	7'621'332
<b>Débiteurs fonds de recherche</b>	<b>14'059'936</b>	9'488'313
Débiteurs médecine dentaire	456'050	1'165'922
Provision débiteurs douteux	-117'258	-145'381
<b>Débiteurs nets médecine dentaire</b>	<b>338'792</b>	1'020'541
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	3'993'714	3'434'534
Provision débiteurs douteux	-78'000	-78'000
<b>Débiteurs nets clients externes</b>	<b>3'915'714</b>	3'356'534
Régie	1'094'876	421'154
Palements à distance	50'106	97'704
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1'144'982</b>	518'857
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>19'459'424</b>	14'384'245

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2011	2010
Solde dû sur allocation cantonale	27'325'257	22'489'996
Canton - remboursements dus sur crédits programmes	-318'381	1'578'624
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>27'006'876</b>	24'068'619
Impôts anticipés	970'270	1'019'111
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
<b>Autres débiteurs</b>	<b>971'270</b>	1'020'111
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>27'978'146</b>	25'088'730

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 47'437'569.94 au 31 décembre 2011

contre CHF 39'472'975,23 au 31 décembre 2010.

### 3.3.4 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Intérêts courus sur placements à court terme	701'996	1'993'517
Assurances, divers frais payés d'avance, produits à recevoir	3'613'767	2'734'845
<b>Actifs transitoires</b>	<b>4'315'763</b>	<b>4'728'362</b>

### 3.3.5 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Fournitures	175'700	60'000
Mobilier	25'000	10'000
Ateliers d'impression	70'000	63'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	329'000	140'000
Ateliers de mécanique	86'000	83'000
Fournitures d'animalerie	71'000	69'000
Articles de sports et publicitaires	53'751	68'857
Matériels dentaires	11'000	14'143
<b>Stocks</b>	<b>821'451</b>	<b>508'000</b>

### 3.3.6 Immeubles de placements

Les immeubles de placement sont composés de cinq sociétés immobilières (SI) et d'un immeuble en nom propre. Les SI « St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquise en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de Candolle fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie

monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont une munie d'un droit de superficie, et un terrain non bâti.

Le terrain de Malagnou a été acquis en 1932 pour la somme de CHF 56'720 dans le but d'y établir une station zoologique expérimentale. Il a été réévalué successivement. La dernière évaluation a été réalisée en 2009 sur la base d'une expertise indépendante dans le cadre de l'établissement d'un projet de vente.

2011	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus locatifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'200'000	250'000	4'450'000	286'403	128'761	38'547	70'845	238'153	1%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'730'000	270'000	8'000'000	470'412	89'850	27'393	163'797	281'040	2%
	SI Radiosa	10'770'000	190'000	10'960'000	649'805	167'224	70'063	162'748	400'035	2%
	SI Saint-Julien	2'200'000	140'000	2'340'000	203'590	451'530	54'063	41'035	546'629	-15%
	SI 31-Décembre	6'335'000	707'000	7'042'000	422'589	150'974	15'035	234'964	400'972	0%
	<b>Total</b>	<b>31'235'000</b>	<b>1'557'000</b>	<b>32'792'000</b>	<b>2'032'799</b>	<b>988'339</b>	<b>205'101</b>	<b>673'389</b>	<b>1'866'829</b>	<b>1%</b>
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'890'000	270'000	9'160'000	583'542	171'533	63'777	15'406	250'715	4%
	Rue de Candolle	1'003'193		1'003'193					-	
	<b>Total</b>	<b>9'893'193</b>	<b>270'000</b>	<b>10'163'193</b>	<b>583'542</b>	<b>171'533</b>	<b>63'777</b>	<b>15'406</b>	<b>250'715</b>	<b>3%</b>
Terrains	Malagnou	12'850'000		12'850'000					-	
	Pinchat	53'000'000		53'000'000					-	
	<b>Total</b>	<b>65'850'000</b>	<b>-</b>	<b>65'850'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Immeubles de placement</b>		<b>106'978'193</b>	<b>1'827'000</b>	<b>108'805'193</b>	<b>2'616'340</b>	<b>1'159'871</b>	<b>268'878</b>	<b>688'795</b>	<b>2'117'544</b>	

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières et de l'immeuble « Les Lattes » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

2010	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus locatifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total Charges	Rendement net	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'130'000	70'000	4'200'000	253'885	265'230	36'650	25'506	327'386	-2%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'630'000	100'000	7'730'000	465'722	107'218	-372	115'944	222'791	3%
	SI Radosa	10'560'000	210'000	10'770'000	648'096	131'702	37'617	174'302	343'621	3%
	SI Saint-Julien	2'150'000	50'000	2'200'000	170'850	196'842	10'613	14'046	221'501	-2%
	SI 31-Décembre	6'250'000	85'000	6'335'000	403'914	78'394	48'560	95'082	222'035	3%
	<b>Total</b>	<b>30'720'000</b>	<b>515'000</b>	<b>31'235'000</b>	<b>1'942'467</b>	<b>779'386</b>	<b>133'068</b>	<b>424'880</b>	<b>1'337'334</b>	
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'780'000	110'000	8'890'000	584'954	154'484	66'161	14'790	235'435	4%
	Rue de Candolle	1	1'003'192	1'003'193					-	
	<b>Total</b>	<b>8'780'001</b>	<b>1'113'192</b>	<b>9'893'193</b>	<b>584'954</b>	<b>154'484</b>	<b>66'161</b>	<b>14'790</b>	<b>235'435</b>	
Terrains	Malagnou	12'850'000	-	12'850'000						
	Pinchat	641'849	52'358'151	53'000'000						
	<b>Total</b>	<b>13'491'849</b>	<b>52'358'151</b>	<b>65'850'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Immeubles de placement</b>	<b>52'991'850</b>	<b>53'986'343</b>	<b>106'978'193</b>	<b>2'527'421</b>	<b>933'870</b>	<b>199'229</b>	<b>439'670</b>	<b>1'572'770</b>		

Pour mémoire, dans le cadre du bouclage des comptes 2010, l'Université a procédé à des réévaluations de biens immobiliers (terrain de Pinchat et immeuble rue de Candolle), dégagant ainsi une plus-value de respectivement CHF 52'358'151 et de CHF 1'003'192. Ne représentant pas des faits économiques de l'année 2010, les impacts ont été isolés dans les « Éléments d'ajustement » conformément aux règles prévues par le REEF. Pour de plus amples informations sur la nature et les hypothèses retenues, il faut se référer au Rapport financier 2010 de l'Université (voir page 28).

## 3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

2011	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	196'038'941	15'002'048	-2'542'230	208'498'758	-156'576'851	-14'373'940	2'535'634	-168'415'157	39'462'090	40'083'601
Matériel informatique	56'689'758	8'204'596	-4'930'145	59'964'209	-42'037'398	-6'851'617	4'929'047	-43'959'968	14'652'360	16'004'241
Aménagement	1'312'826	815'985	38'850	2'167'661	-33'467	-174'704	-	-208'172	1'279'359	1'959'490
Matériel et Mobilier	51'359'746	4'749'995	-792'791	55'316'950	-39'726'030	-3'324'114	827'076	-42'223'068	11'633'716	13'093'882
<b>Total</b>	<b>305'401'272</b>	<b>28'772'624</b>	<b>-8'226'316</b>	<b>325'947'579</b>	<b>-238'373'746</b>	<b>-24'724'376</b>	<b>8'291'756</b>	<b>-254'806'365</b>	<b>67'027'526</b>	<b>71'141'215</b>
Immobilisations incorporelles	1'796'653	1'064'625	-1'198	2'860'080	-612'184	-531'728	-	-1'143'912	1'184'468	1'716'167
Immobilisations en cours	1'490'480	2'872'703	-	4'363'183	-	-	-	-	1'490'480	4'363'183
<b>TOTAL</b>	<b>308'688'404</b>	<b>32'709'952</b>	<b>-8'227'514</b>	<b>333'170'842</b>	<b>-238'985'930</b>	<b>-25'256'104</b>	<b>8'291'756</b>	<b>-255'950'277</b>	<b>69'702'474</b>	<b>77'220'565</b>

2010	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	178'563'762	20'039'241	-2'564'062	196'038'941	-146'604'901	-12'536'013	2'564'062	-156'576'851	31'958'862	39'462'090
Matériel informatique	48'323'799	10'196'630	-1'830'671	56'689'758	-37'766'399	-6'105'827	1'834'828	-42'037'398	10'557'400	14'652'360
Aménagement	-	1'312'826	-	1'312'826	-	-33'467	-	-33'467	-	1'279'359
Matériel et Mobilier	46'299'679	5'520'674	-460'607	51'359'746	-37'296'050	-2'886'430	456'450	-39'726'030	9'003'630	11'633'716
<b>Total</b>	<b>273'187'241</b>	<b>37'069'371</b>	<b>-4'855'340</b>	<b>305'401'271</b>	<b>-221'667'349</b>	<b>-21'561'737</b>	<b>4'855'340</b>	<b>-238'373'746</b>	<b>51'519'892</b>	<b>67'027'526</b>
Immobilisations incorporelles	625'476	1'171'176	-	1'796'653	-253'059	-359'125	-	-612'184	372'417	1'184'468
Immobilisations en cours	-	1'490'480	-	1'490'480	-	-	-	-	-	1'490'480
<b>TOTAL</b>	<b>273'812'717</b>	<b>39'731'027</b>	<b>-4'855'340</b>	<b>308'688'404</b>	<b>-221'920'408</b>	<b>-21'920'862</b>	<b>4'855'340</b>	<b>-238'985'930</b>	<b>51'892'309</b>	<b>69'702'473</b>

La répartition des dépenses par catégorie d'immobilisation des PL 10445 et 10446 a été revue. Dans les états financiers 2010 publiés, alors que les charges de personnel des collaborateurs internes responsables du développement des systèmes d'information ont été activées et présentées dans la catégorie « immobilisations en cours » (CHF 885'775.95), les autres dépenses ont été incluses dans les « immobilisations corporelles » (CHF 526'825.80), respectivement dans les « immobilisations incorporelles » (CHF 77'879.09). Cette répartition a été reprise en 2011. Le montant des « immobilisations en cours » a été augmenté de CHF 604'704.89 et celui des

immobilisations corporelles et incorporelles diminué d'un montant équivalent.

À relever encore que dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été effectué sur les immobilisations corporelles et incorporelles en cours. Pour mémoire, les PL 10445 et 10446 concernent, d'une part, l'adaptation et la consolidation des systèmes d'information de l'Université et, d'autre part, le développement du E-Learning.

### 3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2011	2010
Solde au 01.01	-49'234'013	-28'201'348
Utilisation de la subvention	15'862'937	12'263'893
Nouvelle subvention d'investissement	-21'393'819	-33'296'557
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-54'764'894</b>	<b>-49'234'013</b>

### 3.3.9 Créanciers

	2011	2010
Fournisseurs	7'597'437	8'721'450
Conférenciers	325'442	244'988
Membres du personnel	398'533	350'594
Autres	58'426	113'607
<b>Créanciers avec contrepartie</b>	<b>8'379'838</b>	<b>9'430'640</b>

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2011	2010
Impôts conférenciers	223'743	212'697
TVA sur chiffre d'affaires	301'201	371'748
Acomptes patients médecine dentaire	183'989	1'590'955
Garanties (trousses, magasin central, sports)	320'654	251'372
Impôts Sociétés Immobilières		55'213
<b>Créanciers sans contrepartie</b>	<b>1'029'587</b>	<b>2'481'986</b>

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 9'409'425.30 au 31 décembre 2011 contre CHF 11'912'625.30 au 31 décembre 2010.

### 3.3.10 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Produits constatés d'avance FNS	19'354'871	20'531'268
Produits constatés d'avance projets Confédération	1'623'321	1'266'187
Produits constatés d'avance Union Européenne	2'353'631	725'012
Produits constatés d'avance des autres fonds de tiers	37'775'448	25'350'743
Charges salariales à payer	791'621	1'126'885
Divers	1'226'711	4'881'544
<b>Passifs transitoires</b>	<b>63'125'603</b>	<b>53'881'639</b>

### 3.3.11 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Il existe plusieurs types de fonds.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 716 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et la rémunération de 746 collaborateurs (535.7 postes EPT). Leur utilisation est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. 1'101 personnes (687.7 postes EPT) sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur l'ensemble des fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2011, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 1'946'765.52 contre CHF 1'578'936.51 en 2010.

	2011	2010
Fonds National Suisse	55'374'326	54'895'267
Fonds de tiers (recherche)	134'281'480	140'646'575
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>189'655'806</b>	<b>195'541'842</b>

## 3.3.12 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

2011		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'190'400	-24'800	1'165'600	24'800	1'140'800	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	975'000	-18'000	957'000	18'000	939'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	<b>Total</b>	<b>3'851'400</b>	<b>-42'800</b>	<b>3'808'600</b>	<b>42'800</b>	<b>3'765'800</b>			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'895'400	-70'200	1'825'200	70'200	1'755'000	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	<b>Total</b>	<b>1'895'400</b>	<b>-70'200</b>	<b>1'825'200</b>	<b>70'200</b>	<b>1'755'000</b>			
<b>Immeubles de placement</b>		<b>5'746'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'633'800</b>	<b>113'000</b>	<b>5'520'800</b>			

Concernant la SI Route de St Julien, la structure de financement a été modifiée dans le courant de l'année 2011 en transformant un prêt hypothécaire à taux variable sans échéance en un prêt hypothécaire à taux fixe dont l'échéance est fixée en juillet 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la première tranche des travaux de rénovation entrepris en 2011, la SI Route de St Julien a contracté un prêt auprès de l'Université de CHF 186'391.75 à un taux d'intérêt fixe de 1.14% par an.

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et l'unique bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (4 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfini.

2010		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'215'200	-24'800	1'190'400	24'800	1'165'600	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	993'000	-18'000	975'000	18'000	957'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Variable	2.75%	Illimité
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	<b>Total</b>	<b>3'894'200</b>	<b>-42'800</b>	<b>3'851'400</b>	<b>42'800</b>	<b>3'808'600</b>			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'965'600	-70'200	1'895'400	70'200	1'825'200	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	<b>Total</b>	<b>1'965'600</b>	<b>-70'200</b>	<b>1'895'400</b>	<b>70'200</b>	<b>1'825'200</b>			
<b>Immeubles de placement</b>		<b>5'859'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'746'800</b>	<b>113'000</b>	<b>5'633'800</b>			

### 3.3.13 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point 3.3.3 « Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2011 :

2011	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	7'002'629	2'642'553	-2'867'952	-19'869	6'757'361
Plend collaborateurs Fonds	50'740	175'220	-55'757	-801	169'402
<b>Total Plend</b>	<b>7'053'369</b>	<b>2'817'773</b>	<b>-2'923'710</b>	<b>-20'670</b>	<b>6'926'763</b>
Solde vacances collaborateurs État	5'746'585	-	-	-252'044	5'494'541
Heures supplémentaires collaborateurs État	767'122	153'851	-	-	920'973
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'560'644	483'777	-	-	2'044'421
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	78'228	83'564	-	-	161'792
<b>Total vacances et heures supplémentaires</b>	<b>8'152'579</b>	<b>721'192</b>	<b>-</b>	<b>-252'044</b>	<b>8'621'727</b>
Rappels CIA collaborateurs État	1'044'818	652'216	-947'226	-97'592	652'216
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'226'552	1'164'755	-1'226'552	-3'923	1'160'831
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	507'947	-286'348	-15'943	938'130
<b>Total rappels et rachats CIA</b>	<b>3'003'844</b>	<b>2'324'918</b>	<b>-2'460'126</b>	<b>-117'459</b>	<b>2'751'178</b>
Bourses étudiants dues (BIS)	237'765	-	-	-237'765	-
<b>Total Provisions</b>	<b>18'447'557</b>	<b>5'863'883</b>	<b>-5'383'835</b>	<b>-627'938</b>	<b>18'299'667</b>

Les engagements liés au PLEND sont provisionnés. Lors de l'octroi du PLEND à un collaborateur (fait générateur), l'entier de la charge est enregistré dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, un complément de provision est constitué. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la provision est utilisée. Lorsque l'engagement lié au PLEND disparaît (par exemple en cas de décès), la provision est dissoute. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les engagements liés aux soldes de vacances non prises sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 94.50) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant de solde des vacances non prises. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

Les engagements liés aux heures supplémentaires sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 94.50) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant des heures supplémentaires. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

La promotion d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds » enclenche le processus de rappels de la

CIA. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA (50 mensualités en principe), la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sur la base de dossiers déposés par les bénéficiaires, l'Université octroie des aides financières aux étudiants. L'engagement est conditionnel et parfois pluriannuel. En 2010, l'Université a enregistré en provisions les engagements pris en 2010 dont le versement aux étudiants devait intervenir notamment en 2011. Ce schéma comptable n'a pas pris en considération le fait que l'engagement ne représente pas une obligation légale puisque outre les conditions d'éligibilité fixées aux étudiants, la disponibilité budgétaire est un critère réglementaire supplémentaire à prendre en considération. Dans ces conditions, la provision doit être dissoute.

2010	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	5'218'666	4'471'125	-2'678'330	-8'832	7'002'629
Plend collaborateurs Fonds	131'853	129'285	-210'398	-	50'740
<b>Total Plend</b>	<b>5'350'519</b>	<b>4'600'410</b>	<b>-2'888'728</b>	<b>-8'832</b>	<b>7'053'369</b>
Solde vacances collaborateurs État	5'421'612	324'973	-	-	5'746'585
Heures supplémentaires collaborateurs État	982'339	-	-	-215'216	767'122
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'518'055	42'588	-	-	1'560'644
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	97'518	-	-	-19'290	78'228
<b>Total vacances et heures supplémentaires</b>	<b>8'019'524</b>	<b>367'562</b>	<b>-</b>	<b>-234'506</b>	<b>8'152'579</b>
Rappels CIA collaborateurs État	-	1'044'818	-	-	1'044'818
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'256'268	-	-10'583	-19'133	1'226'552
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	-	-	-	732'474
<b>Total rappels et rachats CIA</b>	<b>1'988'742</b>	<b>1'044'818</b>	<b>-10'583</b>	<b>-19'133</b>	<b>3'003'844</b>
Bourses étudiants dues (BIS)	-	237'765	-	-	237'765
<b>Total Provisions</b>	<b>15'358'785</b>	<b>6'250'555</b>	<b>-2'899'311</b>	<b>-262'472</b>	<b>18'447'557</b>

### 3.3.14 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2008 à 2011, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (L10421, art.12 et 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance de la convention, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État selon des modalités à déterminer par le Département de l'instruction publique.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une dette vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de la subvention annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si la participation de l'État est plus élevée que le solde de la dette, la participation de l'État est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université :

	2011	2010
Résultat État avant répartition	<b>8'000'196</b>	<b>7'186'359</b>
Rétrocession bénéfice (25 %)	2'000'049	1'796'590
<b>Résultat État après répartition</b>	<b>6'000'147</b>	<b>5'389'769</b>

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2011	2010
Solde au 01.01	<b>2'731'234</b>	934'644
Rétrocession bénéfice (25 %)	2'000'049	1'796'590
<b>Solde au 31.12</b>	<b>4'731'283</b>	<b>2'731'234</b>

### 3.3.15 Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement

La COB 2008 / 2011 établit les règles de traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-dire 75 % du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » après répartition

(L10421, art.13). Le résultat annuel après répartition est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID).

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2011	2010
Solde au 01.01	<b>5'949'831</b>	3'793'924
Attribution résultat État après répartition (40 %)	2'400'059	2'155'908
Utilisation annuelle	-	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>8'349'890</b>	5'949'831

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du Règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2011	2010
Solde au 01.01	<b>9'392'074</b>	6'682'359
Attribution résultat État après répartition (60 %)	3'600'088	3'233'861
Utilisation annuelle	-1'583'820	-524'146
<b>Solde au 31.12</b>	<b>11'408'343</b>	9'392'074

En 2010, le Rectorat a adopté les règles d'utilisation du FID. Ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la Convention d'objectifs suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme de chaque exercice comptable, ainsi qu'au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier est remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2011, des moyens FID d'un montant de CHF 1'583'819.60 ont

été alloués aux projets suivants :

- Financement des nouveaux PRN (Synapses, Lives, Chem-Bio).
- Mandat confié relatif au projet des Vernets.
- Encadrement des étudiants, notamment dans le programme interfacultaire Bachelor en relations internationales « BARI ».
- Intensification des relations avec la Genève internationale.
- Contribution au projet d'institut Confucius.
- Encouragement à la mobilité des étudiants.
- Développement du projet lié à la politique des langues.

### 3.3.16 Autres fonds propres affectés

Outre le FID, les autres fonds propres affectés sont composés des fonds de recherche non attribués, des fonds universitaires avec chartes, de la réserve sur immobilisations et de celle sur les stocks.

Quant aux fonds universitaires avec chartes, ils proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a 127 fonds.

Le tableau ci-dessous présente les attributions et les utilisations enregistrées en 2010 et 2011 :

2011	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	<b>5'949'831</b>	2'400'059	-	<b>8'349'890</b>
Fonds d'innovation et de développement (FID)	<b>9'392'074</b>	3'600'088	-1'583'820	<b>11'408'343</b>
Fonds de recherche non attribués	-6'963'390	291'360	-3'787'807	-10'459'836
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780	11'286'912	-4'444'062	133'732'631
Réserve stocks	508'000	313'450	-	821'450
Autres Fonds Propres Affectés	<b>120'434'391</b>	11'891'722	-8'231'868	<b>124'094'245</b>
Fonds Propres Affectés (FPA)	<b>129'826'465</b>	15'491'811	-9'815'688	<b>135'502'588</b>

Les Fonds de recherche non attribués englobent les fonds de recherche laissés à libre disposition de l'Université par le bailleur au terme du mandat qui n'ont pas enregistré d'opération dans un laps de temps de trois ans. Ils incluent également le résultat financier cumulé du portefeuille de trésorerie de l'Université. Les fonds de recherche à libre disposition présentaient un solde de CHF 10'085'918.38 au 31 décembre 2011 contre un solde de CHF 10'964'230.60 au 31 décembre 2010. Quant aux résultats financiers reportés du portefeuille de trésorerie, ils présentent un découvert de CHF 20'545'754.59 au 31 décembre 2011 contre un découvert de

CHF 17'927'520.41 au 31 décembre 2010.

Dans le cours de l'année 2011, une analyse approfondie des « Fonds affectés à la recherche » a été entreprise. Elle a permis d'identifier que certains fonds affectés à la recherche devaient être reclassés en fonds propres dans la catégorie « Autres fonds propres affectés ». Compte tenu des schémas comptables en vigueur, cette opération ponctuelle induit une augmentation des produits d'exploitation de la catégorie « Autres subventions » d'un montant de CHF 5'568'330.00 et une affectation du résultat d'un montant identique dans les fonds universitaires avec chartes.

2010	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	<b>3'793'924</b>	2'155'908	-	<b>5'949'831</b>
Fonds d'innovation et de développement (FID)	<b>6'682'359</b>	3'233'861	-524'146	<b>9'392'074</b>
Fonds de recherche non attribués	-203'176	282'946	-7'043'159	-6'963'390
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820	57'791'139	-10'518'179	126'889'780
Réserve immobilisations	18'721'280	-	-18'721'280	-
Réserve stocks	616'718	-	-108'718	508'000
Autres Fonds Propres Affectés	<b>98'751'641</b>	58'074'085	-36'391'335	<b>120'434'391</b>
Fonds Propres Affectés (FPA)	<b>105'434'000</b>	61'307'946	-36'915'481	<b>129'826'465</b>

### 3.3.17 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat à l'éducation et la recherche (SER).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2011	2010
Allocations fédérales pour la recherche	108'646'365	99'382'309
Subvention fédérale de base	84'939'610	86'065'676
Subvention fédérale d'égalité	429'442	372'435
Subventions de la Confédération	<b>194'015'417</b>	185'820'420

L'indemnité « État » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle

sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'école romande de pharmacie (ERP). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement. La Convention expire en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point 3.2.13 « Subventions »).

	2011	2010
Indemnité État	322'840'237	315'560'045
Rétrocession bénéfice (25 %)	-2'000'049	-1'796'590
Subvention conditionnelle	1'331'281	612'857
Produits différés subventions d'investissement	15'862'937	12'263'893
Autres allocations	607'667	671'860
Accord intercantonal universitaire	21'299'711	21'120'684
Allocation Canton de Vaud pour ERP	5'119'426	5'106'220
<b>Subventions cantonales</b>	<b>365'061'209</b>	<b>353'538'969</b>

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'201'768'046.00 en 2011 contre CHF 1'119'125'129.00 en 2010. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à CHF 744'022'472.00 en 2011 contre CHF 704'126'967.00 en 2010. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 512'630'774.00. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.75 % en 2011 et 2.875 % en 2010.

À noter que le calcul des intérêts et celui de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette

comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n.

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université). Il octroie une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

	2011	2010
Amortissement bâtiment	35'923'490	38'537'419
Intérêts	19'363'492	21'320'051
Location terrains	14'097'346	14'738'135
Subvention non monétaire "bâtiments"	69'384'328	74'595'605
Prestations service bureau rémunération	750'000	-
Prestations service santé	30'000	-
Subvention non monétaire "Office du personnel de l'État"	780'000	-
<b>Subventions non monétaires</b>	<b>70'164'328</b>	<b>74'595'605</b>

Source : État de Genève, États financiers 2011

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions incluant également des subventions à redistribuer. En plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, 10 subventions et dons peuvent être mises en exergue parmi lesquelles on retrouve notamment la Fondation Louis Jeantet, la Société académique de Genève, l'institut de recherche Clayton, la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile, la Fondation Hans Wilsdorf, la Ligue genevoise contre le cancer, Aclon Finance, la Fondation Dudley Wright, la Fondation Sandoz et Novartis. À relever qu'en termes de valeur, cette extraction représente environ 40 % du total.

	2011	2010
Communauté européenne	16'963'348	13'041'400
Autres subventions et dons	36'744'248	20'774'118
<b>Autres subventions</b>	<b>53'707'596</b>	<b>33'815'518</b>

Dans le cours de l'année 2011, une analyse approfondie des « Fonds affectés à la recherche » a été entreprise. Elle a permis d'identifier que certains fonds affectés à la recherche devaient être reclassés en fonds propres dans la catégorie « Autres fonds propres affectés ». Compte tenu des schémas comptables en vigueur, cette opération ponctuelle induit une augmentation des produits d'exploitation de la catégorie « Autres subventions » d'un montant de CHF 5'568'330.00. Sans les effets de cette opération, le montant 2011 des « Autres subventions et dons » se serait élevé à CHF 31'175'918.34 et celui de 2010 à CHF 26'342'447.72.

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté

concernant les subventions reçues de la Communauté européenne. Les fonds européens présentant un solde négatif avaient été inclus dans les « autres subventions et dons » pour un montant de CHF 3'882'454.21. Dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées pour faciliter la comparaison temporelle.

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2011 et 2010.

	2011	2010
Subventions de la Confédération	194'015'417	185'820'420
Subventions cantonales	365'061'209	353'538'969
Subvention non monétaire	70'164'328	74'595'605
Autres subventions	53'707'596	33'815'518
<b>Total des subventions reçues</b>	<b>682'948'550</b>	<b>647'770'511</b>

### 3.3.18 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2011 et 2010 s'élèvent à :

	2011	2010
Taxes d'encadrement	8'777'108	8'459'162
Taxes fixes	2'004'015	1'952'795
Taxes HES	858'067	913'114
<b>Taxes universitaires</b>	<b>11'639'190</b>	<b>11'325'072</b>

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2011 par rapport à 2010.

### 3.3.19 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2011 et 2010 :

	2011	2010
Inscriptions formation continue, sports, conférences	15'601'769	15'754'203
Auditeurs	46'301	42'655
Inscriptions aux cours d'été	1'111'558	1'059'888
<b>Autres écolages</b>	<b>16'759'628</b>	<b>16'856'746</b>

Sur les taxes d'inscription, il est prélevé un pourcentage (7.5 %) visant à encourager et développer les programmes de formation continue. Pour 2011, la participation de la formation continue s'élève à CHF 923'992.70 contre CHF 890'386.88 en 2010.

### 3.3.20 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2011 et 2010 :

	2011	2010
Recettes dentaires	5'234'729	4'905'391
Location et entretien de matériel	127'966	342'496
Analyses	704'208	769'547
Mise à disposition de personnel	439'388	325'273
Prestations informatiques	575'369	1'382'041
Publicité	416'101	114'572
Autres prestations de services	7'354'646	9'641'506
Mandats avec tiers	11'838'863	12'641'822
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'426'735	2'422'143
Émoluments	225'936	204'875
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>29'343'942</b>	<b>32'749'666</b>

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les recettes dentaires. Les produits des soins effectués dans les établissements publics médicaux avaient été inclus dans les dédommagements pour un montant de CHF 482'973.40. Dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées pour faciliter la comparaison temporelle.

### 3.3.21 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse, versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire. Ils se sont élevés en 2011 et 2010 à :

	2011	2010
Personnel mobilisé	136'119	188'465
Invalidité	104'226	130'437
Accident	533'100	799'563
Maternité	1'909'682	1'640'057
Remboursements, assurances	1'297'529	1'858'847
<b>Dédommagement de tiers</b>	<b>3'980'655</b>	<b>4'617'370</b>

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les dédommagements de tiers. Dans la mesure où les produits des soins effectués

dans les établissements publics médicaux sont inclus dans les recettes dentaires dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées d'un montant de CHF 482'973.40 pour faciliter la comparaison temporelle.

### 3.3.22 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2011	2010
Traitements personnel administratif et technique	157'235'892	155'040'955
Traitements personnel enseignant	286'088'094	268'921'525
Assurances sociales	34'640'826	31'994'779
Caisses de pension et de prévoyance	49'229'661	47'426'106
Assurance maladie et accidents	1'417'709	1'575'279
<b>Total masse salariale</b>	<b>528'612'182</b>	504'958'644
PLEND	2'860'645	4'591'578
Autres charges de personnel	986'568	988'276
<b>Charges de personnel</b>	<b>532'459'395</b>	510'538'498

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Loi 10446), notamment le développement du SIRH et SI-Achat&Engagement, des charges salariales de CHF 1'455'119.25 ont fait l'objet d'une activation en 2011 dans les immobilisations en cours contre CHF 885'774.95 en 2010.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalents temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant :

	2011		2010	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	464.7	595	443.2	563
Collaborateurs enseignement et recherche	2'197.5	3'355	2'053.9	3'157
Personnel administratif et technique	1'506.4	1'887	1'464.0	1'837
<b>Total</b>	<b>4'168.6</b>	<b>5'837</b>	3'961.1	5'557

### 3.3.23 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2011	2010
Fournitures et livres	11'978'971	13'948'048
Matériel consommable	2'296'601	2'593'506
Eau, énergie et combustible	343'665	372'683
Frais de laboratoires	22'912'044	21'430'304
Entretiens immeubles	407'108	354'296
Entretiens mobiliers	3'728'201	3'221'545
Loyers, fermages et redevances	6'017'217	5'695'724
Frais déplacement, réceptions et conférences	12'044'410	10'884'320
Prestations de services, frais de gestion	34'041'209	30'762'371
Frais divers	432'106	263'986
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>94'201'532</b>	<b>89'526'783</b>

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant la rubrique « autres marchandises ». Composés des frais de laboratoires et de carburants, les premiers sont présentés sous une rubrique à part entière et les seconds sont inclus sous la rubrique « Eau, énergie et combustible » dans les États financiers 2011. Pour permettre la comparaison temporelle, les données 2010 publiées sous la rubrique « Eau, énergie et combustible » ont été ajustées d'un montant de CHF 18'575.89.

À relever que pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'État de Genève et le service bureau en lien avec la gestion des traitements des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, sont présentés séparément, même si comptablement ils sont imputés dans les biens, services et marchandises. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note 3.3.17 « Subventions reçues ».

### 3.3.24 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2011 et 2010 les subventions suivantes :

	2011	2010
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	526'165	529'485
Commission des taxes fixes	86'492	80'452
Taxes allouées à la BGE	877'711	845'916
Subvention à la crèche	2'734'158	2'664'898
Bourses et subventions aux étudiants	5'912'626	5'530'649
Subventions à la recherche	3'405'347	5'193'550
Fondation autonome de théologie	1'401'902	1'560'000
Fondation pour la recherche médicale	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Cours préparatoire de Fribourg	102'250	122'491
<b>Subventions accordées</b>	<b>16'865'651</b>	<b>18'346'441</b>

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme ou celle accordée au Triangle Azur.

### 3.3.25 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et, d'autre part, les immeubles de placement. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2011 :

Valeur des titres 2011	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2011 c=b-a	2010 d	
Fonds de recherche	171'167'995	158'597'150	-12'570'845	-4'637'612	-7'933'233
Couverture de change			45'589	-	45'589
Fonds universitaires avec chartes	34'545'319	34'853'067	307'748	1'386'608	-1'078'860
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>205'713'314</b>	<b>193'450'217</b>	<b>-12'217'508</b>	<b>-3'251'004</b>	<b>-8'966'504</b>

Résultats financiers 2011	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'371'327	3'310'992	939'665	6'272'866	9'583'858
Couverture de change	903'668	1'256'068	352'400		1'256'068
Fonds universitaires avec chartes	1'028'002	1'414'785	386'783	409'369	1'824'154
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>4'302'996</b>	<b>5'981'845</b>	<b>1'678'849</b>	<b>6'682'234</b>	<b>12'664'079</b>

Quant à 2010, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2010	Valeur comptable a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2010 c=b-a	2009 d	
Fonds de recherche	179'660'085	175'022'473	-4'637'612	1'993'348	-6'630'960
Fonds universitaires avec chartes	29'395'125	30'781'733	1'386'608	2'432'981	-1'046'372
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>209'055'210</b>	<b>205'804'206</b>	<b>-3'251'004</b>	<b>4'426'328</b>	<b>-7'677'332</b>

Résultats financiers 2010	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'498'289	1'067'090	-1'431'199	4'751'601	5'818'690
Fonds universitaires avec chartes	386'432	488'866	102'434	742'258	1'231'124
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>2'884'721</b>	<b>1'555'956</b>	<b>-1'328'765</b>	<b>5'493'859</b>	<b>7'049'815</b>

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note 3.3.6 « Immeubles de placement ».

### 3.3.26 Charges et produits financiers

Quant aux produits et charges financières, ils incluent les éléments suivants :

	2011	2010
Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	2'884'721
Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	964'349
Charges immeubles de placement	2'117'544	1'572'770
<b>Charges financières "cash"</b>	<b>7'206'544</b>	<b>5'421'839</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	12'664'079	7'049'815
Produits immeubles de placement	2'616'340	2'527'421
<b>Produits financiers "cash"</b>	<b>15'280'419</b>	<b>9'577'235</b>
<b>Résultat financier "cash"</b>	<b>8'073'875</b>	<b>4'155'396</b>

### 3.3.27 Charges et revenus non monétaires

Les charges et les revenus non monétaires se décomposent ainsi :

	2011	2010
Amortissements	25'256'104	21'920'862
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	108'489	232'370
Constitution de provisions	5'863'883	6'250'555
Variation impôt différé sur immeuble de placement	402'635	409'907
Subvention d'investissement	5'466'639	21'032'664
Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	7'677'332
Ajustement des valeurs nettes comptables des immobilisations	-26'355	23'690'961
<b>Charges non monétaires</b>	<b>46'037'898</b>	<b>81'214'651</b>
Utilisation de provisions	5'383'835	2'899'311
Dissolution de provisions	627'938	262'472
Gains latents immeubles de placement	1'827'000	53'986'343
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>7'838'773</b>	<b>57'148'126</b>
<b>Variation nette</b>	<b>38'199'125</b>	<b>24'066'526</b>

### 3.3.28 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire général, les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale. La rémunération globale des

principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminé sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

- Rémunération de CHF 3'026'071 en 2011 contre CHF 2'792'286 en 2010.
- 23 personnes pour un nombre de postes de 22.5 ETP en 2011 contre 22 personnes pour un nombre de postes de 21.3 ETP en 2010.

À relever qu'en ce qui concerne la rémunération des doyens des facultés, seule l'indemnité de direction a été prise en considération.

Avec l'entrée en fonction du nouveau Rectorat intervenu en juillet 2011, le nombre de vice-recteur a été augmenté d'une unité. Exprimés en termes de poste ETP, une personne de l'administration centrale a augmenté son taux d'activité de 0.2%.

### 3.3.29 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex : la commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'949.65. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en date du 21 mai 2010. Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Les autres litiges pendants devant les tribunaux sont les suivants :

- Litige avec un mandataire dans le cadre des activités du 450<sup>ème</sup> anniversaire.
- Deux litiges liés à la rémunération de collaborateurs.

Plusieurs autres litiges de moindre importance sont en cours de traitement par le secteur des affaires juridiques de l'Université sans impliquer à ce stade une procédure judiciaire.

Tous les autres litiges en cours présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

### 3.3.30 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100% (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des entités suivantes :

- La SI « 15 Rue Pictet de Rochemont ».
- La SI « Les Roseaux ».
- La SI « Radiosa ».
- La SI « 8 Route de St Julien ».
- La SI « 7 Rue du 31 Décembre ».

Les sociétés immobilières sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2011.

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2011	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
<b>Actif</b>						
Liquidités	62'697'651	845'615	63'543'266	-	-	63'543'266
Placements financiers	196'935'761	-	196'935'761	-	3'485'544	193'450'217
Débiteurs avec contrepartie	18'937'542	521'881	19'459'424	-	-	19'459'424
Débiteurs sans contrepartie	27'975'642	2'505	27'978'146	-	-	27'978'146
Actifs transitoires	4'295'482	20'281	4'315'763	-	-	4'315'763
Stocks	821'451	-	821'451	-	-	821'451
<b>Total actifs circulants</b>	<b>311'663'528</b>	<b>1'390'282</b>	<b>313'053'810</b>	<b>-</b>	<b>3'485'544</b>	<b>309'568'266</b>
Immuebles de placement	76'013'193	-	76'013'193	32'792'000	-	108'805'193
Immobilisations corporelles	71'141'215	32'792'000	103'933'215	-	32'792'000	71'141'215
Immobilisations incorporelles	1'716'167	-	1'716'167	-	-	1'716'167
Immobilisations en cours	4'363'183	-	4'363'183	-	-	4'363'183
Subvention d'investissement constatée d'avance	-54'764'894	-	-54'764'894	-	-	-54'764'894
Autres actifs financiers	98'934	-	98'934	-	-	98'934
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>98'567'798</b>	<b>32'792'000</b>	<b>131'359'798</b>	<b>32'792'000</b>	<b>32'792'000</b>	<b>131'359'798</b>
<b>Total actif</b>	<b>410'231'327</b>	<b>34'182'282</b>	<b>444'413'609</b>	<b>32'792'000</b>	<b>36'277'544</b>	<b>440'928'065</b>
<b>Passif</b>						
Créanciers avec contrepartie	8'379'838	-	8'379'838	-	-	8'379'838
Créanciers sans contrepartie	1'025'023	4'564	1'029'587	-	-	1'029'587
Passifs transitoires	63'119'458	6'146	63'125'603	-	-	63'125'603
Fonds affectés à la recherche	189'655'806	-	189'655'806	-	-	189'655'806
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	42'800	113'000	-	-	113'000
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>262'250'325</b>	<b>53'510</b>	<b>262'303'835</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>262'303'835</b>
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'755'000	6'751'344	8'506'344	2'985'544	-	5'520'800
Impôts différés	-	6'220'003	6'220'003	-	-	6'220'003
Provisions	18'299'667	-	18'299'667	-	-	18'299'667
Part subvention à restituer à échéance COB	4'731'283	-	4'731'283	-	-	4'731'283
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>24'785'950</b>	<b>12'971'347</b>	<b>37'757'296</b>	<b>2'985'544</b>	<b>-</b>	<b>34'771'752</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>287'036'275</b>	<b>13'024'856</b>	<b>300'061'131</b>	<b>2'985'544</b>	<b>-</b>	<b>297'075'587</b>
Part subvention non dépensée	8'349'890	-	8'349'890	-	-	8'349'890
Fonds d'innovation et de développement	11'408'343	-	11'408'343	-	-	11'408'343
Autres fonds propres affectés	103'436'819	21'157'426	124'594'245	500'000	-	124'094'245
<b>Total fonds propres</b>	<b>123'195'052</b>	<b>21'157'426</b>	<b>144'352'478</b>	<b>500'000</b>	<b>-</b>	<b>143'852'478</b>
<b>Total passif</b>	<b>410'231'327</b>	<b>34'182'282</b>	<b>444'413'609</b>	<b>3'485'544</b>	<b>-</b>	<b>440'928'065</b>

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2011.

<b>Compte d'exploitation</b> au 31 décembre 2011	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	746'278'266	2'032'799	748'311'064	2'032'799	-	746'278'266
Charges d'exploitation	739'136'455	1'661'728	740'798'183	-	1'661'728	739'136'455
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>7'141'811</b>	<b>371'071</b>	<b>7'512'881</b>	<b>2'032'799</b>	<b>-1'661'728</b>	<b>7'141'811</b>
Revenus financiers	12'664'079	-	12'664'079	-	-	12'664'079
Produits immeubles de placement	583'542	-	583'542	-	2'032'799	2'616'340
Gains latents immeubles de placement	270'000	1'557'000	1'827'000	-	-	1'827'000
<b>Produits financiers</b>	<b>13'517'621</b>	<b>1'557'000</b>	<b>15'074'621</b>	<b>-</b>	<b>2'032'799</b>	<b>17'107'419</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	-	4'302'996	-	-	4'302'996
Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	-	8'966'504	-	-	8'966'504
Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	-	786'004	-	-	786'004
Charges immeubles de placement	250'715	205'101	455'816	1'661'728	-	2'117'544
<b>Charges financières</b>	<b>14'306'219</b>	<b>205'101</b>	<b>14'511'320</b>	<b>1'661'728</b>	<b>-</b>	<b>16'173'048</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-788'599</b>	<b>1'351'899</b>	<b>563'301</b>	<b>-1'661'728</b>	<b>2'032'799</b>	<b>934'371</b>
<b>Résultat net</b>	<b>6'353'212</b>	<b>1'722'970</b>	<b>8'076'182</b>	<b>371'071</b>	<b>371'071</b>	<b>8'076'182</b>

### 3.3.31 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université en 2010.

	<b>2010</b>	dont UNIGE	<b>2009</b>	dont UNIGE
Charges de personnel	5'008'786	956'797	4'361'262	726'066
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	124'340	11'977	115'499	19'728
Matériels consommables et entretien	834'366	100'194	915'129	113'535
Autres matériels	567'452	72'637	208'239	32'695
Dépenses de fonctionnement	<b>6'534'943</b>	1'141'605	<b>5'600'129</b>	892'023
Équivalent d'une location	1'024'945	18'061	1'024'945	18'061
<b>Total</b>	<b>7'559'889</b>	1'159'666	<b>6'625'074</b>	910'084

À relever que les données 2011 du CIBM ne sont pas encore disponibles.

### 3.3.32 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance, le projet constitue une plate-forme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires, doté d'un budget total sur quatre ans de 24 millions de francs. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. L'engagement financier de l'Université de Genève s'élève à 8 millions de francs. Pour faire face à cet engagement financier vis-à-vis de ses partenaires, l'Université de Genève a obtenu une subvention d'investissement de l'État de Genève qui doit permettre de financer l'acquisition et l'installation du nouveau module CADMOS.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. La contribution de l'Université s'est élevée à CHF 3'868'561.10 en 2011 et a permis de financer deux tranches de versement selon l'échéancier de paiement. À cette dépense s'ajoute un montant de CHF 517'520.65 enregistrée dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2011, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2009 et 2010 :

	2010		2009	
		dont UNIGE		dont UNIGE
Chaires	61'003	-	-	-
Support CADMOS	99'235	57'515	-	-
Autres dépenses	24'772	-	-	-
Leasing et frais installation	3'994'068	3'994'068	2'255'580	-
Exploitation sans leasing	682'670	-	246'440	-
<b>Total</b>	<b>4'861'748</b>	<b>4'051'583</b>	<b>2'502'020</b>	<b>-</b>

### 3.3.33 Contrats de location

Afin de faire face aux besoins non satisfaits par la mise à disposition de locaux par l'État de Genève, l'Université a conclu des baux à loyer avec des tiers privés. Le tableau ci-dessous présente la situation des baux à loyer au 31 décembre 2011, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le bail avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des baux à loyer.

	Bailleur	Adresse	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Moyen terme	Wincasa	28, bd Pont d'Arve	128'304	30.04.14	12 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Régie du Rhône	10, Conseil-Général	61'368	31.10.14	12 mois de loyers. Dès la 4ème année, 6 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à moyen terme		<b>189'672</b>			
Long terme	Régie du Rhône / Protir SA	16, Voie-Creuse	279'363	30.04.15	Dès la sixième année, 12 mois de loyers. Indemnité complémentaire de CHF 3'000.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à long terme		<b>279'363</b>			
<b>Total des contrats de location</b>			<b>469'035</b>			

### 3.3.34 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2011, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	431'714	31.12.12	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
		<b>431'714</b>			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	185'876	31.12.14	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	<b>185'876</b>			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	226'671	31.12.16	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	<b>226'671</b>			
<b>Total des contrats de leasing</b>		<b>844'261</b>			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2012, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2012.

# 4. Rapport de l'organe de révision

## 4.1 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de l'Université de Genève



**KPMG SA**  
**Audit**

111, rue de Lyon  
CH-1203 Genève

Cse postale 347  
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15  
Téléfax +41 22 347 73 13  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de

**L'Université de Genève, Genève**

---

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

### *Responsabilité du Rectorat*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Université de Genève, Genève  
Rapport de l'organe de révision au Rectorat  
sur les comptes annuels 2011*

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Sandrine Wagnière  
*Expert-réviseur agréée*

Genève, le 19 mars 2012

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

## 5. Autres informations

## 5.1 Statistiques des étudiants

### 5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2008		2009		2010		2011		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2008/09	2009/10	2010/11						
Genève	5'757	43%	6'170	43%	6'308	42%	<b>6'310</b>	41%	7%	<b>2%</b>	<b>0%</b>
En Suisse	2'835	21%	3'116	22%	3'249	22%	<b>3'124</b>	20%	10%	<b>4%</b>	<b>-4%</b>
A l'étranger	4'787	36%	5'203	36%	5'500	37%	<b>5'873</b>	38%	9%	<b>6%</b>	<b>7%</b>
<b>Total</b>	<b>13'379</b>	<b>100%</b>	<b>14'489</b>	<b>100%</b>	<b>15'057</b>	<b>100%</b>	<b>15'307</b>	<b>100%</b>	<b>8%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Sans l'institut universitaire des hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'institut œcuménique de Bossey, le nombre d'étudiants de l'Université s'élève à 14'509 en 2011 contre 14'230 en 2010, soit une croissance de 2%.

### 5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2011	2010	2011	2010
GF I (Sciences humaines et sociales)	4'093	3'957	20'649'185	19'963'065
GF II (Faculté des sciences et médecine)	627	588	7'658'805	7'182'420
GF III (Faculté de médecine clinique)	201	222	4'910'430	5'423'460
Réductions pour pertes migratoires			-551'541	-538'880
<b>Sous-total</b>	<b>4'921</b>	<b>4'767</b>	<b>32'666'879</b>	<b>32'030'065</b>
IHEID	-167	-164	-826'119	-812'246
UNIL	38	31	464'170	378'665
Paiement rétroactif 2005/2006 et 2006/2007			-97'797	
<b>Sous-total</b>	<b>4'792</b>	<b>4'634</b>	<b>32'207'133</b>	<b>31'596'484</b>
Rétrocession étudiants genevois autres cantons	-1'670	-1'604	-10'907'423	-10'475'800
<b>Solde Université de Genève</b>	<b>3'122</b>	<b>3'030</b>	<b>21'299'711</b>	<b>21'120'684</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2 Personnel de l'Université en 2011

### 5.2.1 Personnel total par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.2	10	116.0	167	505.7	615	<b>631.9</b>	15%	<b>792</b>	14%
Faculté des Sciences	118.9	128	747.2	994	383.0	461	<b>1'249.1</b>	30%	<b>1'583</b>	27%
Faculté de Médecine	100.9	197	539.9	950	452.5	590	<b>1'093.2</b>	26%	<b>1'737</b>	30%
Faculté des Lettres	67.9	71	216.3	366	31.2	42	<b>315.3</b>	8%	<b>479</b>	8%
Faculté des Sciences économiques et sociales	66.7	71	205.3	296	57.2	73	<b>329.1</b>	8%	<b>440</b>	8%
Faculté de Droit	34.7	47	94.8	129	24.8	37	<b>154.2</b>	4%	<b>213</b>	4%
Faculté de Théologie	9.2	10	12.1	17	2.5	4	<b>23.8</b>	1%	<b>31</b>	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	46.7	49	216.7	312	41.7	56	<b>305.1</b>	7%	<b>417</b>	7%
École de Traduction et d'interprétation	9.6	12	49.2	124	8.0	9	<b>66.8</b>	2%	<b>145</b>	2%
<b>Total</b>	<b>464.7</b>	<b>595</b>	<b>2'197.5</b>	<b>3'355</b>	<b>1'506.4</b>	<b>1'887</b>	<b>4'168.6</b>	<b>100%</b>	<b>5'837</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

### 5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	9.7	10	59.1	85	430.7	526	<b>499.5</b>	17%	<b>621</b>	16%
Faculté des Sciences	110.4	120	453.7	597	287.2	345	<b>851.3</b>	29%	<b>1'062</b>	27%
Faculté de Médecine	82.2	134	251.1	423	317.0	405	<b>650.3</b>	22%	<b>962</b>	24%
Faculté des Lettres	62.9	66	166.0	289	27.0	35	<b>255.8</b>	9%	<b>390</b>	10%
Faculté des Sciences économiques et sociales	63.3	68	135.9	183	26.9	33	<b>226.1</b>	8%	<b>284</b>	7%
Faculté de Droit	33.1	44	78.9	104	21.5	31	<b>133.5</b>	5%	<b>179</b>	4%
Faculté de Théologie	-	-	11.3	15	2.1	3	<b>13.4</b>	0%	<b>18</b>	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	44.7	47	168.3	236	37.5	49	<b>250.4</b>	9%	<b>332</b>	8%
École de Traduction et d'interprétation	9.6	12	48.0	122	7.3	8	<b>64.9</b>	2%	<b>142</b>	4%
<b>Total</b>	<b>415.8</b>	<b>501</b>	<b>1'372.3</b>	<b>2'054</b>	<b>1'157.1</b>	<b>1'435</b>	<b>2'945.1</b>	<b>100%</b>	<b>3'990</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.3 Compte d'exploitation 2011 par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	520'165'168	80'128'331	82'655'051	682'948'550
Taxes universitaires	11'639'190	-	-	11'639'190
Autres écolages	1'656'798	-	15'102'830	16'759'628
Prestations de services et ventes	8'985'403	633'293	19'725'247	29'343'942
Dédommagement des tiers	2'046'929	702'414	1'231'312	3'980'655
Recettes diverses	3'527'075	-	-2'548'712	978'363
Dissolution de provision	623'213	-	4'725	627'938
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>548'643'776</b>	<b>81'464'037</b>	<b>116'170'453</b>	<b>746'278'266</b>
Charges de personnel	405'335'463	53'101'917	74'022'015	532'459'395
Biens, services, marchandises	40'945'276	24'364'209	28'892'048	94'201'532
Charges bâtiments État & services	70'164'328	-	-	70'164'328
Amortissements	15'862'937	3'773'759	5'619'407	25'256'104
Pertes sur débiteurs	114'157	-	75'289	189'446
Subventions accordées	10'221'468	224'152	6'420'031	16'865'651
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>542'643'628</b>	<b>81'464'037</b>	<b>115'028'789</b>	<b>739'136'455</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>6'000'147</b>	<b>-</b>	<b>1'141'663</b>	<b>7'141'811</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	12'664'079	12'664'079
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	2'616'340	2'616'340
Gains latents immeubles de placement	-	-	1'827'000	1'827'000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17'107'419</b>	<b>17'107'419</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	4'302'996	4'302'996
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	8'966'504	8'966'504
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	786'004	786'004
Charges immeubles de placement	-	-	2'117'544	2'117'544
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16'173'048</b>	<b>16'173'048</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>934'371</b>	<b>934'371</b>
<b>Résultat net</b>	<b>6'000'147</b>	<b>-</b>	<b>2'076'035</b>	<b>8'076'182</b>

## 5.4 Compte d'exploitation 2011 par prestation

La politique fédérale de l'enseignement et de la recherche définit 5 domaines d'activités pour les hautes écoles suisses. Il s'agit de l'enseignement de base, l'enseignement post-grade, la recherche, la formation continue et les prestations de services à la Cité.

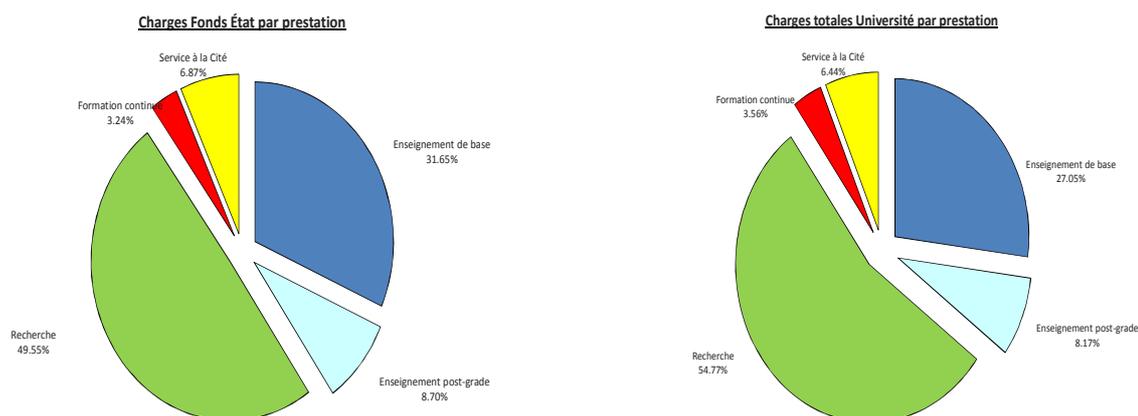
Dans le cadre du Modèle de comptabilité analytique (MCA), l'Université a mis sur pied une enquête auprès de ses collaborateurs dont l'objectif est d'évaluer le temps de travail accompli dans chacun des domaines d'activités. Seuls les collaborateurs de l'enseignement (corps professoral, collaborateurs d'enseignement et collaborateurs de recherche) sont interrogés. La dernière enquête a été réalisée en janvier 2010 et les résultats ont été transmis en avril 2011 à l'OFS, conjointement avec les statistiques financières.

Pour offrir une vue sectorielle des comptes de l'Université, la méthodologie consiste à répartir les charges d'exploitation enregistrées en 2011 en utilisant les résultats de l'enquête sur le temps de travail accompli par domaine d'activités (données MCA 2010).

Souhaitant distinguer la répartition des charges d'exploitation par domaine d'activités et par source de financement, la méthodologie a été complétée en sélectionnant, dans les résultats de l'enquête sur le temps de travail par domaine d'activités, les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail « État » de ceux au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé. Cette démarche constitue une approximation de la répartition des charges d'exploitation du Fonds « État ».

	Fonds État	Total Université
Enseignement de base	171'739'862	199'971'488
Enseignement post-grade	47'184'053	60'386'119
Recherche	268'863'223	404'837'692
Formation continue	17'600'486	26'324'858
Service à la Cité	37'256'004	47'616'298
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>542'643'628</b>	<b>739'136'455</b>

La répartition des charges d'exploitation est illustrée avec les graphiques suivants :



## 5.5 Compte de fonctionnement « État » en 2011

### 5.5.1 Total Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts *	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>548'643'776</b>	<b>548'761'787</b>	<b>-118'011</b>	<b>0.0%</b>	<b>548'761'787</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>3'051'032</b>	<b>3'029'000</b>	<b>22'032</b>	<b>0.7%</b>	<b>3'029'000</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>25'427'575</b>	<b>24'486'000</b>	<b>941'575</b>	<b>3.8%</b>	<b>24'486'000</b>
	Emoluments		222'181	145'000	77'181	53.2%	145'000
	Taxes universitaires		11'639'190	11'903'000	-263'810	-2.2%	11'903'000
	Inscriptions aux cours d'été		1'112'758	1'000'000	112'758	11.3%	1'000'000
	Recettes dentaires		5'199'480	5'450'000	-250'520	-4.6%	5'450'000
	Ventes		512'709	384'000	128'709	33.5%	384'000
	Dédommagements de tiers		2'046'929	2'329'000	-282'071	-12.1%	2'329'000
	Autres recettes du groupe 43		4'694'327	3'275'000	1'419'327	43.3%	3'275'000
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>520'165'168</b>	<b>521'246'787</b>	<b>-1'081'619</b>	<b>-0.2%</b>	<b>521'246'787</b>
	Indemnité cantonale		320'973'575	323'522'910	-2'549'335	-0.8%	323'522'910
	Subvention conditionnelle		1'331'281	-	1'331'281	-	-
	Subventions non monétaires		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
	Subvention fédérale de base		84'939'610	87'000'000	-2'060'390	-2.4%	87'000'000
	AIU net		21'299'711	21'520'000	-220'289	-1.0%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.		15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Autres		5'593'727	5'110'000	483'727	9.5%	5'110'000
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>542'643'628</b>	<b>549'441'787</b>	<b>-6'798'159</b>	<b>-1.2%</b>	<b>549'441'787</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>405'335'463</b>	<b>420'137'211</b>	<b>-14'801'748</b>	<b>-3.5%</b>	<b>420'348'003</b>
	Personnel administratif	N1	122'718'483	126'151'222	-3'432'739	-2.7%	128'446'182
	Corps enseignant	N1	213'824'711	220'960'419	-7'135'708	-3.2%	221'525'928
	Charges sociales	N2	65'342'129	69'657'642	-4'315'513	-6.2%	69'544'912
	Plend		2'642'553	2'714'380	-71'827	-2.6%	178'000
	Autres		807'587	653'548	154'039	23.6%	652'981
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>40'945'276</b>	<b>41'390'640</b>	<b>-445'364</b>	<b>-1.1%</b>	<b>41'246'907</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>15'977'094</b>	<b>11'637'000</b>	<b>4'340'094</b>	<b>37.3%</b>	<b>11'637'000</b>
	Créances irrécouvrables		114'157	190'000	-75'843	-39.9%	190'000
	Amortissement des équipements		15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	<b>Location bâtiments &amp; service bureau</b>		<b>70'164'328</b>	<b>72'646'877</b>	<b>-2'482'549</b>	<b>-3.4%</b>	<b>72'646'877</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>10'221'468</b>	<b>11'231'059</b>	<b>-1'009'592</b>	<b>-9.0%</b>	<b>11'164'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	N3	<b>-</b>	<b>-7'601'000</b>	<b>7'601'000</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-7'601'000</b>
	<b>Résultat net</b>		<b>6'000'147</b>	<b>-680'000</b>	<b>6'680'147</b>	<b>-982.4%</b>	<b>-680'000</b>

\* Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués entre les charges de personnel et les autres charges (crédits de fonctionnement).

**N1** L'objectif de non dépenses implique que des économies à hauteur de 7'601 KCHF soient réalisées par les structures de l'Université. Ces économies se répartissent entre le personnel administratif et technique (PAT) et le Corps enseignant (PENS) respectivement pour un montant de 2'017 KCHF et de 4'294 KCHF, hors charges sociales. Par ailleurs, les structures de l'Université ont réalisé des économies supplémentaires de 1'417 KCHF sur le PAT et de 2'842 KCHF sur le PENS. Exprimés en termes de postes, 13.6 EPT sont restés vacants sur la dotation PAT et 23.5 EPT sur la dotation PENS.

**N2** Le report de l'augmentation du taux de cotisation CIA induit une économie de 1'025 KCHF, soit près d'un quart de l'économie sur les charges sociales. Outre les postes vacants qui génèrent une économie supplémentaire, le solde de l'écart sur les charges sociales résulte d'un taux de charges sociales prévu au budget plus élevé que celui observé.

**N3** L'objectif de non dépenses est dépassé.

### 5.5.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>540'963'546</b>	<b>542'311'787</b>	<b>-1'348'241</b>	<b>-0.2%</b>	<b>542'311'787</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>3'050'962</b>	<b>3'029'000</b>	<b>21'962</b>	<b>0.7%</b>	<b>3'029'000</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>17'912'094</b>	<b>18'036'000</b>	<b>-123'906</b>	<b>-0.7%</b>	<b>18'036'000</b>
	Taxes universitaires	<i>N1</i>	11'639'190	11'903'000	-263'810	-2.2%	11'903'000
	Autres recettes du groupe 43		4'245'006	3'275'000			3'275'000
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>520'000'489</b>	<b>521'246'787</b>	<b>-1'246'298</b>	<b>-0.2%</b>	<b>521'246'787</b>
	Indemnité cantonale	<i>N2</i>	320'965'612	323'522'910	-2'557'298	-0.8%	323'522'910
	Subvention conditionnelle	<i>N3</i>	1'331'281	-	1'331'281		-
	Subventions non monétaires		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
	Subvention fédérale de base	<i>N4</i>	84'939'610	87'000'000	-2'060'390	-2.4%	87'000'000
	AIU net	<i>N5</i>	21'299'711	21'520'000	-220'289	-1.0%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.	<i>N6</i>	15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Autres		5'437'011	5'110'000	327'011	6.4%	5'110'000
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>204'502'255</b>	<b>208'259'382</b>	<b>-3'757'127</b>	<b>-1.8%</b>	<b>208'877'338</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>86'822'278</b>	<b>93'305'761</b>	<b>-6'483'483</b>	<b>-6.9%</b>	<b>93'353'594</b>
	Personnel administratif	<i>N7</i>	52'082'484	54'296'902	-2'214'417	-4.1%	55'529'371
	Corps enseignant	<i>N8</i>	17'763'136	20'323'735	-2'560'599	-12.6%	21'788'776
	Charges sociales	<i>N9</i>	13'910'874	15'604'785	-1'693'911	-10.9%	15'492'055
	Plend	<i>N10</i>	2'642'553	2'714'380	-71'827	-2.6%	178'000
	Autres		423'231	365'959	57'272	15.6%	365'392
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<i>N11</i>	<b>24'194'684</b>	<b>25'323'915</b>	<b>-1'129'231</b>	<b>-4.5%</b>	<b>25'494'037</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>15'862'937</b>	<b>11'447'000</b>	<b>4'415'937</b>	<b>38.6%</b>	<b>11'447'000</b>
	dont Amortissement des équipements	<i>N6</i>	15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	<b>Location bâtiments &amp; service bureau</b>		<b>70'164'328</b>	<b>72'646'877</b>	<b>-2'482'549</b>	<b>-3.4%</b>	<b>72'646'877</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<i>N12</i>	<b>7'458'029</b>	<b>7'924'000</b>	<b>-465'971</b>	<b>-5.9%</b>	<b>8'324'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	<i>N13</i>		<b>-2'388'170</b>	<b>2'388'170</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-2'388'170</b>

**N1** Bien que le taux d'exonération des taxes soit légèrement inférieur à celui budgété, le

produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS de juin 2010.

**N2** L'écart s'explique principalement par la rétrocession de la part non utilisée du complément d'allocation liée à l'augmentation du taux de cotisation CIA et par la rétrocession de 25 % du résultat 2011 à l'État de Genève.

**N3** Selon le mécanisme de subsidiarité défini par le Grand Conseil, la somme de la subvention fédérale de base, des revenus provenant de l'AIU et des taxes universitaires enregistrées dans les comptes de l'année comparée à celle des comptes 2009 détermine le montant de la subvention conditionnelle accordée. Alors que rien n'avait été budgété au titre de la subvention conditionnelle, la somme des revenus comptabilisés s'est relevée inférieure au plafond de 4'320 KCHF. En conséquence, l'Université bénéficie d'une partie de la subvention conditionnelle.

**N4** La subvention fédérale de base est inférieure aux prévisions malgré une croissance du nombre des étudiants et des fonds de recherche.

**N5** L'écart s'explique principalement par un nombre d'étudiants genevois du groupe "sciences humaines et sociales" inscrits dans les autres universités suisses plus élevé que budgété, et par une baisse des étudiants confédérés du groupe facultaire "médecine" inscrits à l'Université de Genève.

**N6** En application des normes IPSAS les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart positif est entièrement compensé par une augmentation équivalente des amortissements et n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net.

En ce qui concerne le dépassement des charges d'amortissement des équipements, il s'explique par un volume de dépenses d'investissement qui s'est fortement accru les dernières années, notamment en 2010.

**N7** Outre certains postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses, l'écart s'explique par les délais de recrutement de certains postes, notamment dans les services du Rectorat et dans certaines divisions administratives.

**N8** Le report de certains projets du Rectorat et partant de l'engagement du corps enseignant y relatif s'est ajouté à l'économie découlant des postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses.

**N9** Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie est en lien avec les postes vacants.

**N10** Les charges du PLEND sont plus élevées que celles initialement prévues au budget (2'200 KCHF) en raison du nombre plus élevé que prévu de personnes ayant opté pour un départ en pré-retraite. Elles sont néanmoins plus faibles que celles enregistrées en 2009 et 2010, années qui avaient été marquées par un nombre record de départ en pré-retraite. En ce qui concerne la budgétisation, le montant est ventilé dans les rubriques de charges de personnel des facultés et dans celles de la division des ressources humaines. En cours d'année, pour tout départ en pré-retraite d'un collaborateur, une somme équivalente à 6 mois de salaire est transférée du budget de la structure concernée vers celui de la division des ressources humaines.

**N11** La plupart des structures des autorités universitaires dégagent des économies qui individuellement sont insignifiantes, mais collectivement totalisent 661 KCHF. Par ailleurs, des gains de change à hauteur de 500 KCHF sur l'achat de périodiques et une économie de 154 KCHF sur le budget réservé à la gestion des conflits peuvent être mis en évidence.

**N12** L'écart est expliqué à hauteur de 170 KCHF par des transferts budgétaires imputés sur la rubrique "subventions accordées", alors que les dépenses y relatives sont à imputer sur les "dépenses générales".

**N13** L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

### 5.5.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>422'835</b>	<b>-</b>	<b>422'835</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>269'756</b>	<b>-</b>	<b>269'756</b>		<b>-</b>
	dont Dédommagements de tiers	<i>N1</i>	221'857	-	221'857		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<i>N2</i>	<b>153'079</b>	<b>-</b>	<b>153'079</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>108'522'613</b>	<b>108'192'777</b>	<b>329'837</b>	<b>0.3%</b>	<b>107'580'326</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>101'444'963</b>	<b>102'846'631</b>	<b>-1'401'668</b>	<b>-1.4%</b>	<b>103'119'208</b>
	Personnel administratif	<i>N3</i>	27'914'671	28'909'261	-994'590	-3.4%	29'278'578
	Corps enseignant	<i>N4</i>	57'078'306	56'793'498	284'808	0.5%	56'696'758
	Charges sociales	<i>N5</i>	16'345'780	17'042'912	-697'132	-4.1%	17'042'912
	Autres		106'206	100'960	5'246	5.2%	100'960
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>7'075'980</b>	<b>6'561'530</b>	<b>514'451</b>	<b>7.8%</b>	<b>6'076'502</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<i>N6</i>	<b>1'671</b>	<b>410'000</b>	<b>-408'329</b>	<b>-99.6%</b>	<b>10'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	<i>N7</i>	<b>-</b>	<b>-1'625'384</b>	<b>1'625'384</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-1'625'384</b>

**N1** Près de 163 KCHF des dédommagements de tiers proviennent des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire).

**N2** Cet écart inclut 144 KCHF d'allocations de la Confédération pour couvrir le dépassement sur les charges des PRN.

**N3** La rotation des postes ("turn-over") du PAT entraîne une vacance moyenne de 16.54 postes EPT.

**N4** Le dépassement porte sur les postes d'assistants et est partiellement compensé par des remboursements d'assurances sociales (accidents, service militaire).

**N5** Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 190 KCHF.

**N6** Les transferts budgétaires provenant des Autorités administratives pour soutenir les PRN de la faculté ont été imputés sur la rubrique "subventions accordées", alors que les dépenses y

relatives sont à imputer sur les "dépenses générales". Le dépassement des charges sur les PRN est compensé par des recettes équivalentes provenant de la Confédération (voir N2).

N7 L'objectif de non dépenses est quasiment atteint si l'on tient compte des remboursements liés au personnel.

#### 5.5.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>5'717'500</b>	<b>5'450'000</b>	<b>267'500</b>	<b>4.9%</b>	<b>5'450'000</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>70</b>	<b>-</b>	<b>70</b>		<b>-</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>5'717'430</b>	<b>5'450'000</b>	<b>267'430</b>	<b>4.9%</b>	<b>5'450'000</b>
	dont Recettes dentaires	N1	5'199'480	5'450'000	-250'520	-4.6%	5'450'000
	Ventes		76'817	-	76'817		
	Dédommagements de tiers	N2	266'234	-	266'234		
	Autres recettes du groupe 43	N3	174'899	-	174'899		
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>92'307'736</b>	<b>93'239'062</b>	<b>-931'326</b>	<b>-1.0%</b>	<b>93'839'745</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>84'815'803</b>	<b>87'329'106</b>	<b>-2'513'303</b>	<b>-2.9%</b>	<b>87'779'765</b>
	Personnel administratif	N4	30'734'622	30'835'897	-101'275	-0.3%	31'329'562
	Corps enseignant	N5	40'120'617	41'911'067	-1'790'450	-4.3%	41'868'061
	Charges sociales	N6	13'772'323	14'508'968	-736'645	-5.1%	14'508'968
	Autres		188'241	73'174	115'067	157.3%	73'174
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>6'466'617</b>	<b>6'310'617</b>	<b>156'000</b>	<b>2.5%</b>	<b>6'527'700</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>114'157</b>	<b>190'000</b>	<b>-75'843</b>	<b>-39.9%</b>	<b>190'000</b>
	dont Créances irrécouvrables	N8	114'157	190'000	-75'843	-39.9%	190'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N9	<b>911'159</b>	<b>780'059</b>	<b>131'100</b>	<b>16.8%</b>	<b>713'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	N10	<b>-</b>	<b>-1'370'720</b>	<b>1'370'720</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-1'370'720</b>

N1 Les recettes de la médecine dentaire ont été inférieures au montant budgété, malgré un produit lié aux soins dentaires réalisés dans les hôpitaux plus élevé que prévu (59 KCHF). L'écart s'explique partiellement par l'introduction en milieu d'exercice d'une nouvelle politique de tarification des soins, notamment des abattements sociaux moins favorables pour les patients.

N2 L'écart correspond essentiellement à des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire, AI).

N3 84 KCHF de cet écart découlent de la participation annuelle des HUG aux frais de gardiennage de la faculté et doit être mis en relation avec le dépassement observé sur les charges de dépenses générales.

N4 L'écart s'explique par 12 postes vacants (en équivalent plein temps sur l'année), dont 7 correspondent à l'objectif de non-dépenses.

N5 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget,

l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 461 KCHF.

**N6** Le dépassement s'explique par les coûts liés aux annonces de postes professoraux ouverts (87 KCHF), les frais de formation (79 KCHF) et la contribution aux abonnements TPG (22 KCHF).

**N7** Le dépassement s'explique par les frais de gardiennage de la faculté, les coûts inhérents aux activités de la médecine dentaire (travaux et fournitures de laboratoires) et l'inscription en charges des abattements scientifiques et didactiques prévus par la nouvelle politique de tarification des soins dentaires.

**N8** L'économie s'explique par des pertes sur débiteurs et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la médecine dentaire moins élevé que prévu au budget.

**N9** Le dépassement découle de la participation aux frais du test d'aptitudes 2011 pour les études de médecine (70 KCHF) et du soutien financier à différentes recherches ou formations en collaboration avec d'autres institutions (CHUV, HES, etc.).

**N10** L'objectif de non dépenses est dépassé.

### 5.5.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1'221'704</b>	<b>1'000'000</b>	<b>221'704</b>	<b>22.2%</b>	<b>1'000'000</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		-	-	-		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>1'221'704</b>	<b>1'000'000</b>	<b>221'704</b>	<b>22.2%</b>	<b>1'000'000</b>
	dont Inscriptions aux cours d'été	<i>N1</i>	1'143'958	1'000'000	143'958	14.4%	1'000'000
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>39'184'176</b>	<b>39'341'021</b>	<b>-156'845</b>	<b>-0.4%</b>	<b>38'919'799</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>38'254'929</b>	<b>39'024'433</b>	<b>-769'503</b>	<b>-2.0%</b>	<b>38'620'121</b>
	Personnel administratif	<i>N2</i>	2'711'489	2'640'490	70'999	2.7%	2'658'331
	Corps enseignant	<i>N3</i>	29'149'674	29'966'421	-816'747	-2.7%	29'544'268
	Charges sociales	<i>N4</i>	6'381'596	6'385'325	-3'729	-0.1%	6'385'325
	Autres		12'170	32'197	-20'027	-62.2%	32'197
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>776'140</b>	<b>752'792</b>	<b>23'347</b>	<b>3.1%</b>	<b>735'882</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<i>N5</i>	<b>153'107</b>	<b>200'000</b>	<b>-46'893</b>	<b>-23.4%</b>	<b>200'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	<i>N6</i>	-	<b>-636'204</b>	<b>636'204</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-636'204</b>

**N1** L'excédent de recettes résulte principalement du bon résultat des cours d'été lesquels sont néanmoins déficitaires globalement. Le surplus provient de quelques ventes et de remboursements divers.

**N2** Le dépassement résulte de l'engagement (temporaire) d'une collaboratrice pour la préparation de l'année Rousseau, d'un remplacement maladie (avant maternité) et d'une faible "sur-utilisation" du budget des temporaires pour assurer divers travaux.

**N3** L'économie concerne les charges du corps professoral (4,7 postes vacants sur l'année) et

momentanément des assistants.

**N4** Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA, l'économie en lien avec les postes vacants de la faculté est estimée à près de 36 KCHF. Mais le budget des charges sociales a été fortement sollicité par des rappels CIA, notamment dus à des promotions internes (un peu plus de 250 KCHF).

**N5** Ce budget, qui sert à soutenir la recherche à travers des bourses aux doctorants et la publication de thèses, a été plus largement utilisé qu'en 2010. Il n'en reste pas moins que cette utilisation dépend de l'attractivité des programmes doctoraux et de la sélection des postulants.

**N6** L'objectif de non dépenses est dépassé.

### 5.5.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>28'900</b>	<b>-</b>	<b>28'900</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>17'800</b>	<b>-</b>	<b>17'800</b>		<b>-</b>
	dont Dédommagements de tiers		16'798	-	16'798		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>11'100</b>	<b>-</b>	<b>11'100</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>32'549'555</b>	<b>33'096'015</b>	<b>-546'460</b>	<b>-1.7%</b>	<b>33'102'866</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>31'774'434</b>	<b>32'769'683</b>	<b>-995'249</b>	<b>-3.0%</b>	<b>32'760'534</b>
	Personnel administratif	<i>N1</i>	2'771'570	2'925'366	-153'796	-5.3%	2'925'366
	Corps enseignant	<i>N2</i>	23'748'523	24'400'745	-652'223	-2.7%	24'391'596
	Charges sociales	<i>N3</i>	5'227'436	5'416'259	-188'823	-3.5%	5'416'259
	Autres		26'905	27'313	-408	-1.5%	27'313
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>770'121</b>	<b>843'500</b>	<b>-73'379</b>	<b>-8.7%</b>	<b>859'500</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>5'000</b>	<b>15'000</b>	<b>-10'000</b>	<b>-66.7%</b>	<b>15'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	<i>N4</i>	<b>-</b>	<b>-532'168</b>	<b>532'168</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-532'168</b>

**N1** Le différentiel résulte du gel de postes vacants pour permettre la duplication de postes de responsables d'équipes administratives.

**N2** Le différentiel est consécutif au décalage temporel entre le départ des anciens et l'arrivée des nouveaux professeurs.

**N3** Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 158 KCHF.

**N4** L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

## 5.5.7 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>94'309</b>	<b>-</b>	<b>94'309</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		-	-	-		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>94'309</b>	<b>-</b>	<b>94'309</b>		<b>-</b>
	dont Dédommagements de tiers		17'481	-	17'481		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	75'985	-	75'985		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>17'382'666</b>	<b>17'967'169</b>	<b>-584'502</b>	<b>-3.3%</b>	<b>18'149'745</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>16'989'254</b>	<b>17'794'403</b>	<b>-805'149</b>	<b>-4.5%</b>	<b>17'986'979</b>
	Personnel administratif	N2	1'861'583	2'147'367	-285'784	-13.3%	2'142'254
	Corps enseignant	N3	12'402'641	12'658'315	-255'674	-2.0%	12'856'004
	Charges sociales	N4	2'708'010	2'973'728	-265'719	-8.9%	2'973'728
	Autres		17'021	14'993	2'028	13.5%	14'993
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N5	<b>392'412</b>	<b>441'186</b>	<b>-48'774</b>	<b>-11.1%</b>	<b>431'186</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>1'000</b>	<b>25'000</b>	<b>-24'000</b>	<b>-96.0%</b>	<b>25'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	N6	-	<b>-293'420</b>	<b>293'420</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-293'420</b>

N1 L'écart positif résulte du remboursement par IHEID à concurrence de la moitié d'un poste de professeur (0.6 EPT). À relever que le budget de la faculté enregistre le montant de la charge nette, à savoir 0.3 EPT.

N2 L'écart s'explique par la vacance de deux postes du PAT correspondant à l'objectif de non dépenses de la faculté.

N3 L'économie s'explique par la mobilité professionnelle interne ou externe du corps professoral, en particulier par l'évolution de carrière de certains professeurs nommés en cours d'année à des fonctions prestigieuses au niveau national ou international, sans qu'il soit possible, pour des raisons objectives, de les anticiper budgétairement.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 143 KCHF.

N5 L'écart s'explique par la prise en charge par le Rectorat des frais de location des salles d'examen (Palexpo et autres) qui jusqu'à présent étaient budgétés dans la faculté.

N6 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

## 5.5.8 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		-	-	-		-
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		-	-	-		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>2'528'988</b>	<b>2'769'205</b>	<b>-240'217</b>	<b>-8.7%</b>	<b>2'808'398</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>1'028'623</b>	<b>1'110'749</b>	<b>-82'125</b>	<b>-7.4%</b>	<b>1'149'942</b>
	Personnel administratif	N1	177'237	101'630	75'607	74.4%	169'130
	Corps enseignant	N2	686'712	818'043	-131'331	-16.1%	789'736
	Charges sociales	N3	163'800	190'118	-26'319	-13.8%	190'118
	Autres		875	958	-83	-8.6%	958
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>97'162</b>	<b>103'000</b>	<b>-5'838</b>	<b>-5.7%</b>	<b>103'000</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N4	<b>1'403'202</b>	<b>1'575'000</b>	<b>-171'798</b>	<b>-10.9%</b>	<b>1'575'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	N5		<b>-19'544</b>	<b>19'544</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-19'544</b>

**N1** En raison d'impératifs facultaires, le dépassement s'explique par le remplacement immédiat de l'administrateur parti en pré-retraite, alors que le budget a été réduit dans le cadre de l'application du délai de carence de 6 mois lors d'un PLEND.

**N2** L'économie résulte du fait que plusieurs postes d'assistants n'ont pas été repourvus immédiatement et que l'assistant du nouveau professeur en théologie systématique a été financé par la CUS dans le contexte de la Convention de partenariat Triangle Azur.

**N3** Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, dans le cas particulier de la faculté, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 19 KCHF.

**N4** Le salaire du nouveau professeur en théologie systématique a été financé par la CUS dans le contexte de la Convention de partenariat Triangle Azur. De ce fait, la subvention versée en 2011 à la Fondation de Théologie - qui prend en charge le traitement des professeurs - a diminué à hauteur du financement de la CUS.

**N5** L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

## 5.5.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>59'712</b>	<b>-</b>	<b>59'712</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>59'212</b>	<b>-</b>	<b>59'212</b>		<b>-</b>
	dont Dédommagements de tiers		30'452	-	30'452		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	28'760	-			-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>500</b>	<b>-</b>	<b>500</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>36'300'037</b>	<b>37'086'575</b>	<b>-786'538</b>	<b>-2.1%</b>	<b>36'670'030</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>35'008'700</b>	<b>36'465'357</b>	<b>-1'456'657</b>	<b>-4.0%</b>	<b>36'073'812</b>
	Personnel administratif	N2	3'649'849	3'500'863	148'986	4.3%	3'620'143
	Corps enseignant	N3	25'899'016	26'970'149	-1'071'133	-4.0%	26'459'324
	Charges sociales	N4	5'435'676	5'964'271	-528'595	-8.9%	5'964'271
	Autres		24'159	30'074	-5'915	-19.7%	30'074
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N5	<b>1'003'037</b>	<b>900'100</b>	<b>102'937</b>	<b>11.4%</b>	<b>875'100</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>288'300</b>	<b>302'000</b>	<b>-13'700</b>	<b>-4.5%</b>	<b>302'000</b>
	<b>Non dépenses</b>	N6	<b>-</b>	<b>-580'882</b>	<b>580'882</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-580'882</b>

N1 Les produits proviennent de prestations de services et d'inscriptions diverses.

N2 Le dépassement s'explique par le fait que la faculté a opéré des réallocations budgétaires internes, profitant des économies sur le corps enseignant pour engager du personnel administratif affecté à la conclusion de certains projets en cours.

N3 Aux économies nécessaires pour atteindre l'objectif de non dépenses (équivalent à 2.3 postes de professeur ordinaire) se sont ajoutés des retards dans les engagements, des démissions et des interruptions de concours. 7.8 postes de professeur vacants fin 2011 n'ont été que partiellement compensés par un dépassement de 4 postes de professeurs associés.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 100 KCHF. Le solde de l'écart s'explique principalement par des questions liées à la budgétisation des rappels CIA.

N5 Le dépassement résulte essentiellement par des coûts indirects liés à des déménagements.

N6 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

## 5.5.10 Faculté de Traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>135'269</b>	<b>-</b>	<b>135'269</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>		-	-	-		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>135'269</b>	<b>-</b>	<b>135'269</b>		<b>-</b>
	Autres recettes du groupe 43	<i>N1</i>	122'568	-	122'568		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>9'365'601</b>	<b>9'490'581</b>	<b>-124'980</b>	<b>-1.3%</b>	<b>9'493'540</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>9'196'478</b>	<b>9'491'089</b>	<b>-294'611</b>	<b>-3.1%</b>	<b>9'504'048</b>
	Personnel administratif	<i>N2</i>	814'978	793'447	21'531	2.7%	793'447
	Corps enseignant	<i>N3</i>	6'976'087	7'118'446	-142'359	-2.0%	7'131'405
	Charges sociales	<i>N4</i>	1'396'635	1'571'276	-174'641	-11.1%	1'571'276
	Autres		8'779	7'920	859	10.8%	7'920
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<i>N5</i>	<b>169'123</b>	<b>154'000</b>	<b>15'123</b>	<b>9.8%</b>	<b>144'000</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		-	-	-		-
	<b>Non dépenses</b>	<i>N6</i>	-	<b>-154'508</b>	<b>154'508</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-154'508</b>

*N1* L'écart s'explique principalement par la dissolution de provisions pour rappels CIA.

*N2* Le dépassement (22 KCHF) est compensé par une économie équivalente sur le corps enseignant, en accord avec le Rectorat.

*N3* Les postes vacants ont permis de couvrir l'objectif de non dépenses et de compenser les dépassements annoncés sur le personnel administratif et les dépenses générales.

*N4* Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 24 KCHF. En outre, certains collaborateurs de la faculté ne sont pas soumis aux cotisations CIA, étant déjà affiliés à la caisse de pension de leur employeur principal (exemple: organisations internationales).

*N5* Le dépassement s'explique par les festivités du 70e anniversaire de la faculté. Il est compensé par une économie équivalente sur le corps enseignant.

*N6* L'objectif de non dépenses est dépassé.

## 5.6 Investissements en 2011

### 5.6.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	7'191'822	3'802'412	4'007'814	<b>15'002'048</b>
Matériels informatiques	7'296'615	213'432	694'549	<b>8'204'596</b>
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	5'146'207	171'959	247'814	<b>5'565'981</b>
Logiciels	901'237	79'976	83'412	<b>1'064'625</b>
Immobilisations corporelles en cours	1'258'257	-	-	<b>1'258'257</b>
Immobilisations incorporelles en cours	1'614'446	-	-	<b>1'614'446</b>
<b>Total</b>	<b>23'408'584</b>	<b>4'267'779</b>	<b>5'033'589</b>	<b>32'709'952</b>

### 5.6.2 Investissements « État » par faculté

Le Grand Conseil a voté en décembre 2010 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 75'312'000 pour la période 2011 à 2014 (L10721). Le crédit de programme est réparti en tranche annuelle indicative calculée sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au remplacement et au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de programme, les soldes budgétaires de fin d'année sont mutualisés. Les engagements fermes réalisés en fin d'année (bons de commande) engendrant une livraison en début d'année suivante sont reportés, hors du processus d'arbitrages du Rectorat. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de programme sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en décembre 2014 et concrétisées au cours du premier semestre 2015.

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2011 / 2014 enregistrées en 2011 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédit de programme (loi 10721)</b>		<b>14'766'194</b>	<b>18'803'000</b>	<b>-4'036'805.65</b>	<b>-21.5%</b>	<b>18'803'000</b>
Faculté des Sciences		3'899'052	4'091'600	-192'549	-4.7%	4'091'600
Faculté de Médecine		1'499'158	1'629'000	-129'842	-8.0%	1'629'000
Faculté des Lettres		252'478	255'000	-2'522	-1.0%	255'000
Faculté des Sciences économiques et sociales		150'084	417'000	-266'916	-64.0%	417'000
Faculté de Droit		43'586	43'000	586	1.4%	43'000
Faculté de Théologie		304'818	286'000	18'818	6.6%	286'000
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation		16'879	50'000	-33'121	-66.2%	50'000
École de Traduction et d'Interprétation		73'844	81'000	-7'156	-8.8%	81'000
Autorités universitaires		8'526'297	11'950'400	-3'424'103	-28.7%	11'950'400

Conformément au dispositif légal prévu dans la loi 10142, les engagements fermes (bons de commande) réalisés jusqu'en décembre 2010 qui se sont concrétisés par une livraison au cours du premier semestre 2011 et par le règlement d'une facture avant le 30 juin 2011 ont été imputés sur le crédit de programme 2008 / 2010 alloués à l'Université. Les dépenses d'investissement enregistrées en 2011 et relevant du crédit de programme 2008 / 2010 s'élèvent à CHF 1'901'125.59.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses d'investissement imputées sur le crédit de programme 2008 / 2010 :

	Notes	Comptes	Budget avec report	Écart		Budget voté
				en CHF	en %	
<b>Crédit de programme (loi 10142)</b>		<b>54'701'299</b>		<b>-385'901.37</b>	<b>-0.7%</b>	<b>55'087'200</b>
Année 2008		15'236'000	15'236'000	-	0.0%	15'236'000
Année 2009		11'731'343	17'571'778	-5'840'435	-33.2%	17'571'778
Année 2010		25'832'830	28'119'857	-2'287'027	-8.1%	22'279'422
Année 2011	N1	1'901'126	2'014'765	-113'640	-5.6%	

**N1** Les dépenses inscrites dans les comptes 2011 de l'Université diffèrent de celles retenues par l'État de Genève dans le projet de loi de bouclage de la loi 10142 d'un montant de CHF 113'640.13. Cet écart s'explique par des régularisations des dépenses intervenues après le 30 juin 2011 mais concernant des commandes passées avant le 31 décembre 2010 dont la livraison est intervenue avant le 30 juin 2011. Cet écart est compensé dans les dépenses imputées sur le crédit de programme 2011 enregistrées dans les comptes de l'État de Genève.

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2011 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédits d'ouvrage</b>		<b>6'741'264</b>	<b>5'000'000</b>	<b>1'741'264.34</b>	<b>34.8%</b>	<b>5'000'000</b>
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI 2009-2011	N1	1'021'164	1'630'000	-608'836	-37.4%	1'630'000
Loi 10445 E-Learning	N2	1'851'540	1'370'000	481'540	35.1%	1'370'000
Loi 10515 CADMOS	N3	3'868'561	2'000'000	1'868'561	93.4%	2'000'000

**N1** En préambule, compte tenu du vote tardif de la loi et du délai référendaire, l'Université a pris plus d'une année de retard dans l'engagement des ressources dédiées à la mise en œuvre des projets inscrits (SI-Achat&Engagement, SIRH et SI-Décisionnel).

En outre, si l'on observe globalement des investissements à ce jour n'atteignant que 50 % du budget des deux premières tranches annuelles, l'état d'avancement est très différent selon les modules composants le projet. Ainsi, les dépenses pour le module SI-Achat&Engagement dont le début de la mise en œuvre a été retardé ne représente qu'environ 15 % des dépenses initialement prévues au cours des années 2010 et 2011. En ce qui concerne SI-Décisionnel, les dépenses cumulées dépassent ce qui était prévu initialement (environ 150 %).

À ce stade, les objectifs fixés dans la loi seront atteints et aucun dépassement de crédit n'est à ce stade attendu.

Dans le cadre des réalisations déjà effectuées, il faut noter la mise en place d'un outil d'édition et de publication d'annonces de places vacantes à travers un workflow dédié (projet SIRH), la modernisation de l'outil permettant de générer des rapports statistiques, la réalisation de deux prototypes liés à la base de données institutionnelles et au cockpit du Rectorat, l'industrialisation de processus de gestion de la base de données institutionnelles (projet BI / SI-Décisionnel), ou encore le début de la consolidation du socle SI institutionnel, intégrant entre autres la refonte du portail institutionnel.

**N2** Les investissements prévus en 2011 ont été réalisés, en plus de certains travaux qui avaient été suspendus en 2010, notamment pour cause de problématique de présence d'amiante dans certains bâtiments. L'écart budgétaire qui avait été constaté en 2010 a été quasiment comblé avec un niveau de dépenses en 2011 plus important que prévu initialement. Aucun dépassement de l'enveloppe du crédit d'investissement n'est anticipé. Les objectifs seront atteints.

L'évolution des travaux a déjà permis d'équiper plusieurs auditoriums en nouvelles technologies. L'état d'avancement des réalisations dans les bâtiments universitaires indique les progressions suivantes : 70 % à Uni-Mail, 85 % aux Sciences, 50 % à Dufour, 0 % à Batelle et 60 % au CMU.

**N3** Les dépenses dans le cadre du projet CADMOS s'élèvent à CHF 7'862'629.00 par rapport un crédit d'investissement de CHF 8'000'000 sur la période 2009-2012. Selon l'échéancier de paiement prévu par contrat avec le fournisseur, l'Université s'est acquittée des trois premières tranches liées à l'acquisition du ordinateur à haute performance, ainsi que des frais de mise en service. Le paiement de la dernière tranche (CHF 108'000.00) est prévu en septembre 2012.

L'objectif de la loi sera par conséquent atteint et l'enveloppe financière respectée avec un solde attendu de CHF 29'371.00.

## 5.7 Brevets et actions

### 5.7.1 Brevets

Les demandes de brevets publiées en 2011 par l'Université sont les suivants :

Titres des technologies	N° des brevets
Excipients for Protein Formulation	WO/2011/051916
LRH-1 (NR5A2) Agonists Protect Pancreatic Islets From Diabetes-Like Stresses	WO/2011/144725
Method of vaccination	WO/2011/128430
5-ALA Ester formulations and uses thereof	WO/2011/154916
Stabilized antibody preparations and uses thereof	WO/2011/121559-60
Stabilized protein formulations and use thereof	WO/2011/051916
Diagnostic Methods	WO/2011/144914
Mitochondrial Activity Inhibitors of Cancer-initiating Cells and Uses thereof	WO/2010/134039
New uses of Oxytocin-like molecules and related methods	WO/2011/145051

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)

### 5.7.2 Actions

Les actions détenues par l'Université au 31 décembre 2011 en échange de licences sont les suivantes :

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
NovImmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Oscient Pharmaceuticals	Sciences de la vie	525	USD 0.01	
Nano Bridging Molecules (Suriasis)	Sciences de la vie	108'500	CHF 0.10	
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	Certificat d'actions
Arigen SA	Sciences de la vie	6'400	CHF 1	

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)

## **IMPRESSUM**

Editeur : Rectorat de l'Université de Genève

Réalisation : Centre d'impression de l'Université de Genève

Impression : 100 exemplaires

Photographie de couverture : M. Jacques Erard (2011)

© Université de Genève, mars 2012